

DWS Invest II

Rapport annuel 2022

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
de droit luxembourgeois



Investors for a new now

Hinweise für Anleger in der Bundesrepublik Deutschland

Satzung, Verkaufsprospekt, Basisinformationsblatt (KID), Halbjahres- und Jahresberichte, Ausgabe- und Rücknahmepreise sind kostenlos bei der Verwaltungsgesellschaft sowie im Internet unter www.dws.com erhältlich.

Anleger in Deutschland können ihre Kauf-, Verkaufs- und Umtauschufträge bei ihrer depotführenden Stelle einreichen. Zahlungen an die Anleger wie Rücknahmeerlöse, etwaige Ausschüttungen und sonstige Zahlungen erfolgen durch ihre depotführende Stelle.

Sonstige Mitteilungen an die Anleger werden im Internet unter www.dws.com veröffentlicht. Sofern in einzelnen Fällen eine Veröffentlichung in einer Tageszeitung in Luxemburg gesetzlich vorgeschrieben ist, erfolgt die Veröffentlichung in Deutschland im Bundesanzeiger.

Einrichtungen für Vertrieb an Privatanleger gemäß § 306a KAGB

Aufgaben

Verarbeitung von Zeichnungs-, Zahlungs-, Rücknahme- und Umtauschufträgen von Anlegern für Anteile des Fonds nach Maßgabe der Voraussetzungen, die in dem Verkaufsprospekt, dem Verwaltungsreglement, dem Basisinformationsblatt (KID) und dem letzten Halbjahres- und Jahresbericht festgelegt sind („Verkaufsunterlagen“ im Sinne von § 297 Absatz 4 KAGB)

Informationen zu den Einrichtungen

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg
info@dws.com

Bereitstellung von Informationen für Anleger, wie Zeichnungs-, Zahlungs-, Rücknahme- und Umtauschufträge erteilt werden können und wie Rücknahmeerlöse ausgezahlt werden

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt am Main, Deutschland
Tel: +49 69 910 - 12371 · Fax: +49 69 910 - 19090
info@dws.com

Erleichterung der Handhabung von Informationen und des Zugangs zu Verfahren und Vorkehrungen zum Umgang mit Anlegerbeschwerden gemäß § 28 Absatz 2 Nummer 1 KAGB

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg
complaints.am-lu@db.com

Kostenlose Bereitstellung der Verkaufsunterlagen, der Ausgabe- und Rücknahmepreise der Anteile sowie sonstiger Angaben und Unterlagen, die im Herkunftsmitgliedstaat des Fonds zu veröffentlichen sind

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt am Main, Deutschland
Tel: +49 69 910 - 12371 · Fax: +49 69 910 - 19090
info@dws.com

Bereitstellung der relevanten Informationen für Anleger auf einem dauerhaften Datenträger über die Aufgaben, die die Einrichtung erfüllt

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstraße 11-17
60329 Frankfurt am Main, Deutschland
Tel: +49 69 910 - 12371 · Fax: +49 69 910 - 19090
info@dws.com

Sommaire

Rapport annuel 2022
pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

- 2 / Informations

- 6 / Rapport annuel et comptes annuels
DWS Invest II SICAV

- 6 / DWS Invest II ESG European Top Dividend
(auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)
- 15 / DWS Invest II ESG US Top Dividend
(auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)
- 23 / DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund
- 31 / DWS Invest II Global Total Return Fund

- 46 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

- Informations complémentaires

- 50 / Rémunérations et participations des membres du conseil
d'administration

- 51 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

- 53 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

- 69 / Données en vertu du règlement européen (EU) 2019/2088
et données en vertu du règlement européen (EU) 2020/852

Informations

Les fonds cités dans le présent rapport sont des compartiments d'une SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit luxembourgeois.

Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses actions. Les valeurs liquidatives (prix de rachat) servent de base au calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les indications sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est, en outre, reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées reflètent la **situation au 31 décembre 2022** (sauf indication contraire).

Prospectus de vente

L'achat d'actions de fonds est basé sur le prospectus de vente actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur » et sur les statuts de la SICAV, accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

Cours de souscription et de rachat


Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux actionnaires, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.

Crise Ukraine-Russie

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du compartiment. Le conseil d'administration de la SICAV veille à ce que la société de gestion prenne toutes les mesures jugées appropriées pour protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

Changement de nom

Le compartiment **DWS Invest II US Top Dividend** a été renommé **DWS Invest II ESG US Top Dividend** avec effet au 31 janvier 2022.



Rapport annuel et comptes annuels

Rapport annuel

DWS Invest II ESG European Top Dividend

(auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

DWS Invest II ESG European Top Dividend investit principalement dans des actions d'émetteurs européens dont les rendements sur dividendes sont censés être supérieurs à la moyenne. Le montant des rendements sur dividendes constitue un critère essentiel lors de la sélection des actions. Toutefois, les rendements sur dividendes ne doivent pas obligatoirement être supérieurs à la moyenne du marché. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

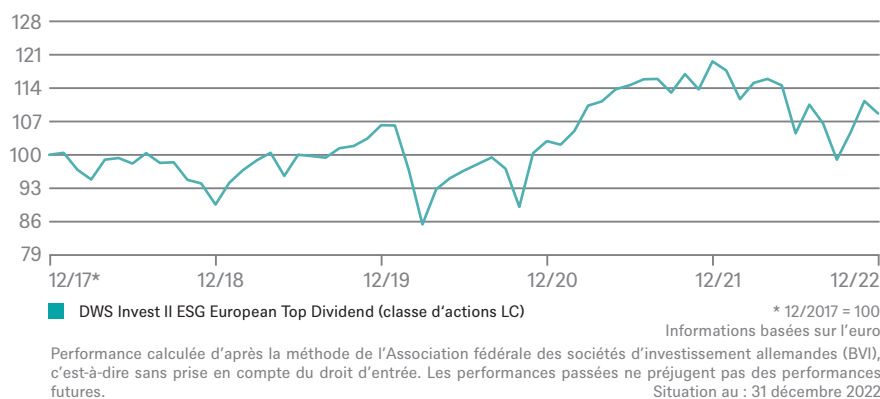
Le compartiment a enregistré, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une moins-value de 9,2 % par action (classe d'actions LC ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes ; en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre persis-

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Performance sur 5 ans



DWS Invest II ESG European Top Dividend

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0781237614	-9,2 %	2,3 %	8,7 %
Classe FC	LU1241941308	-8,5 %	4,6 %	12,8 %
Classe FD	LU1242509609	-8,5 %	4,7 %	12,9 %
Classe LD	LU0781237705	-9,2 %	2,3 %	8,7 %
Classe LDH (P)	LU1322113884	-7,7 %	3,1 %	7,0 %
Classe NC	LU0781237887	-9,9 %	0,2 %	4,9 %
Classe ND	LU0781237960	-9,9 %	0,2 %	5,0 %
Classe TFC	LU1663960000	-8,5 %	4,6 %	11,0 % ¹⁾
Classe TFD	LU1663960182	-8,5 %	4,6 %	10,7 % ¹⁾
Classe XC	LU0781238000	-8,1 %	6,1 %	15,5 %
Classe XD	LU0781238182	-8,1 %	6,1 %	15,5 %
Classe CHF LDH (P) ²⁾	LU1322113702	-7,9 %	2,2 %	5,1 %

¹⁾ Classes TFC et TFD lancées le 15 janvier 2018
²⁾ en CHF

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

tante qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales

ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à

4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Dans ce contexte d'investissement, les actions européennes ont dans l'ensemble enregistré des baisses de cours pendant la période sous revue et ont clôturé nettement dans le rouge. Le compartiment n'a pas pu échapper à cet environnement négatif.

La gestion du portefeuille a globalement maintenu son positionnement conservateur, mais a augmenté la pondération dans les secteurs de l'industrie et de la finance au profit d'un positionnement plus cyclique, tout en réduisant les secteurs peu cycliques comme les biens de consommation courante et la santé.

Dans le secteur des télécommunications, Deutsche Telekom a notamment profité de l'évolution nettement positive de la valeur de sa filiale T-Mobile aux États-Unis et d'une valorisation plus élevée pour contribuer positivement à la performance.

L'entreprise danoise Novo Nordisk a profité d'un net élargissement de son évaluation et a contribué à une forte plus-value au sein du portefeuille.

Dans le secteur de l'énergie, la société norvégienne Equinor a nettement progressé en raison de la hausse de la demande d'énergies renouvelables.

La société finlandaise Neste a connu une évolution relativement faible de son cours en raison d'une baisse de ses bénéfices.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II ESG European Top Dividend

(auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	2 332 012,39	0,74
Services de télécommunications	19 610 065,89	6,26
Biens de consommation durables	70 509 501,39	22,51
Énergie	26 731 961,33	8,53
Biens de consommation courante	14 278 957,25	4,55
Secteur financier	55 993 742,20	17,86
Matières premières	56 922 405,53	18,15
Industrie	37 073 432,68	11,84
Services aux collectivités	22 009 534,84	7,02
Total actions	305 461 613,50	97,46
2. Dérivés	1 889,65	0,00
3. Avoirs bancaires	8 415 469,51	2,68
4. Autres éléments d'actif	513 678,10	0,17
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	54 725,88	0,02
II. Engagements		
1. Autres engagements	-871 606,11	-0,29
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-140 959,95	-0,04
III. Actif du fonds	313 434 810,58	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							305 461 613,50	97,46
Actions								
Galenica AG	Unité	80 238			CHF	75,95	6 180 269,83	1,97
Logitech International SA *	Unité	21 551	32 500	10 949	CHF	57,34	1 253 212,39	0,40
Nestle SA	Unité	42 973	20 792	43 500	CHF	107,92	4 703 240,36	1,50
Novartis AG	Unité	91 673	19 700		CHF	84,19	7 827 111,44	2,50
Roche Holding AG	Unité	24 022	2 200	1 100	CHF	291,5	7 101 454,12	2,27
AP Moller - Maersk A/S	Unité	2 262	562		DKK	15 695	4 774 048,22	1,52
Carlsberg AS	Unité	23 900	6 500	4 100	DKK	923	2 966 418,92	0,95
Novo Nordisk A/S	Unité	63 204	2 800	17 300	DKK	940,7	7 995 186,33	2,55
Orsted AS	Unité	49 761	49 761		DKK	631,2	4 223 660,19	1,35
ABN AMRO Bank NV	Unité	371 436	431 836	60 400	EUR	12,965	4 815 667,74	1,54
AIXTRON SE	Unité	40 000	135 500	95 500	EUR	26,97	1 078 800,00	0,34
Allianz SE	Unité	23 485	8 698	2 500	EUR	200,9	4 718 136,50	1,50
APERAM SA	Unité	49 000	14 700	11 500	EUR	29,53	1 446 970,00	0,46
AXA SA	Unité	178 982	71 209	25 300	EUR	26,21	4 691 118,22	1,50
Bankinter SA	Unité	409 648	210 848	433 700	EUR	6,288	2 575 866,62	0,82
BASF SE	Unité	143 400	70 400	4 600	EUR	46,39	6 652 326,00	2,12
Bayerische Motoren Werke AG -Pref-	Unité	78 511	33 600	14 189	EUR	79,55	6 245 550,05	1,99
BNP Paribas SA	Unité	34 734	10 900	28 200	EUR	53,57	1 860 700,38	0,59
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	Unité	158 256	164 856	6 600	EUR	26,2	4 146 307,20	1,32
CNH Industrial NV	Unité	124 300	124 300		EUR	15,06	1 871 958,00	0,60
Coface SA	Unité	126 900		104 600	EUR	12,24	1 553 256,00	0,50
Covestro AG	Unité	76 591	27 097	6 700	EUR	36,55	2 799 401,05	0,89
Danone SA	Unité	98 316	30 000		EUR	49,495	4 866 150,42	1,55
Deutsche Post AG	Unité	150 530	35 180	3 400	EUR	35,18	5 295 645,40	1,69
Deutsche Telekom AG	Unité	572 626	64 000	30 300	EUR	18,638	10 672 603,39	3,40
E.ON SE	Unité	322 730		131 200	EUR	9,334	3 012 361,82	0,96
EDP Renovaveis SA	Unité	227 400	107 300	3 300	EUR	20,64	4 693 536,00	1,50
Elisa Oyj	Unité	56 701			EUR	49,59	2 811 802,59	0,90
Enel SpA	Unité	684 561	86 100	460 700	EUR	5,054	3 459 771,29	1,10
EssilorLuxottica SA	Unité	32 331	1 000	1 000	EUR	169,75	5 488 187,25	1,75
Euronext NV	Unité	53 000		35 762	EUR	69,68	3 693 040,00	1,18
Fielmann AG	Unité	105 000	105 000		EUR	37,02	3 887 100,00	1,24
Gaztransport Et Technigaz SA	Unité	75 397	61 747	22 650	EUR	100,2	7 554 779,40	2,41
Infrastrutture Wireless Italiane SpA	Unité	407 350	57 100	6 900	EUR	9,436	3 843 754,60	1,23
ING Groep NV	Unité	325 421	325 421		EUR	11,456	3 728 022,98	1,19
K+S AG	Unité	332 949	332 949		EUR	18,375	6 117 937,88	1,95
Kone Oyj	Unité	37 155	1 400	17 545	EUR	48,57	1 804 618,35	0,58
Koninklijke DSM NV	Unité	10 629	1 100	7 700	EUR	115,05	1 222 866,45	0,39
Lanxess AG	Unité	52 841	32 010	4 700	EUR	37,7	1 992 105,70	0,64
Linde PLC	Unité	15 400	15 400		EUR	305,45	4 703 930,00	1,50
Mayr Melnhof Karton AG	Unité	13 059			EUR	151,2	1 974 520,80	0,63
Metso Outotec Oyj	Unité	398 000	398 000		EUR	9,738	3 875 724,00	1,24
Neste Oyj	Unité	172 315	56 100	3 300	EUR	43,39	7 476 747,85	2,39
Sampo Oyj -A-	Unité	75 000		35 439	EUR	49,12	3 684 000,00	1,18
Sanofi	Unité	29 351	86 100	112 149	EUR	90,45	2 654 797,95	0,85
Siemens Healthineers AG	Unité	33 931			EUR	46,73	1 585 595,63	0,51
Signify NV	Unité	46 000	46 000		EUR	31,56	1 451 760,00	0,46
Talanx AG	Unité	126 081	5 300	29 000	EUR	44,32	5 587 909,92	1,78
TotalEnergies SE	Unité	38 843	4 700	93 500	EUR	59,04	2 293 290,72	0,73
Unilever PLC	Unité	81 972	26 200	92 337	EUR	47,055	3 857 192,46	1,23
Vinci SA	Unité	17 467			EUR	93,6	1 634 911,20	0,52
Vonovia SE	Unité	194 337	36 515	20 400	EUR	22,02	4 279 300,74	1,36
Anglo American PLC	Unité	163 522	152 022	26 100	GBP	32,365	5 980 085,60	1,91
Antofagasta PLC	Unité	382 542	133 390	71 200	GBP	15,497	6 698 401,05	2,14
Coca-Cola HBC AG	Unité	204 868	204 868		GBP	19,73	4 567 271,32	1,46
Fresnillo PLC	Unité	278 112	117 800		GBP	9,018	2 833 906,77	0,90
HSBC Holdings PLC	Unité	820 339	874 839	539 200	GBP	5,157	4 780 200,23	1,52
National Grid PLC	Unité	587 417		9 600	GBP	9,974	6 620 205,54	2,11
Pearson PLC	Unité	481 000	481 000		GBP	9,392	5 104 565,24	1,63
Reckitt Benckiser Group PLC	Unité	112 387	6 000	2 760	GBP	57,54	7 307 040,84	2,33
Shell PLC	Unité	82 684	156 848	74 164	GBP	23,272	2 174 221,97	0,69
Wheaton Precious Metals Corp.	Unité	27 805	27 805		GBP	32,2	1 011 659,51	0,32
DNB Bank ASA	Unité	202 954	24 200	101 000	NOK	194,6	3 754 979,87	1,20
Equinor ASA	Unité	108 859		172 200	NOK	351,85	3 641 573,32	1,16
Gjensidige Forsikring ASA	Unité	107 119		2 600	NOK	191,9	1 954 378,37	0,62
Mowi ASA	Unité	215 258	139 400		NOK	166,6	3 409 584,52	1,09
Norsk Hydro ASA	Unité	905 400	295 600	130 000	NOK	73,44	6 321 793,72	2,02
Telenor ASA	Unité	116 992	5 300		NOK	91,8	1 021 094,67	0,33
TGS ASA	Unité	285 732	236 773	117 500	NOK	132,2	3 591 348,07	1,15
Boliden AB	Unité	151 161	151 161		SEK	394,9	5 368 054,95	1,71
Epiroc AB	Unité	192 828	16 500	3 800	SEK	191,8	3 325 896,75	1,06
Lundin Mining Corp.	Unité	606 500	344 500	127 900	SEK	64,06	3 493 878,53	1,11
Sandvik AB	Unité	338 825	158 200		SEK	190,1	5 792 254,38	1,85
SKF AB	Unité	98 900	116 700	17 800	SEK	160,6	1 428 340,98	0,46

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Swedbank AB	Unité	269 100	106 900	174 400	SEK	178,4	4 317 164,63	1,38
Wheaton Precious Metals Corp.	Unité	7 595	7 595		USD	39,28	279 088,32	0,09
Total du portefeuille-titres							305 461 613,50	97,46
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							1 889,65	0,00
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Contrats de change à terme (Achat)								
Positions ouvertes								
CHF/EUR 0,3 million							-1 310,03	0,00
CHF/GBP 0,1 million							1 737,26	0,00
Positions clôturées								
CHF/EUR 0,1 million							-78,91	0,00
CHF/GBP 0,1 million							0,59	0,00
Contrats de change à terme (Vente)								
Positions ouvertes								
CHF/CZK 0,1 million							-14,80	0,00
CHF/DKK 0,2 million							-144,62	0,00
CHF/NOK 0,4 million							458,04	0,00
CHF/PLN 0,1 million							-0,01	0,00
CHF/SEK 0,4 million							811,06	0,00
EUR/CZK 0,1 million							-1,39	0,00
EUR/DKK 0,1 million							0,82	0,00
EUR/GBP 0,1 million							274,48	0,00
EUR/NOK 0,1 million							81,34	0,00
EUR/SEK 0,1 million							128,14	0,00
Positions clôturées								
CHF/CZK 0,1 million							-26,99	0,00
CHF/PLN 0,1 million							-23,63	0,00
CHF/SEK 0,1 million							0,88	0,00
EUR/CZK 0,1 million							-1,87	0,00
EUR/GBP 0,1 million							-0,15	0,00
EUR/PLN 0,1 million							-1,85	0,00
EUR/SEK 0,1 million							1,29	0,00
Avoirs bancaires							8 415 469,51	2,68
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						6 557 905,33	2,09
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne danoise	DKK	1 400 167					188 283,64	0,06
Couronne norvégienne	NOK	609 636					57 961,24	0,02
Zloty polonais	PLN	325					69,56	0,00
Couronne suédoise	SEK	7 936					713,63	0,00
Couronne tchèque	CZK	205					8,49	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Livre sterling	GBP	804 385					908 907,67	0,29
Dollar canadien	CAD	870					601,01	0,00
Franc suisse	CHF	667 015					676 449,51	0,21
Dollar américain	USD	26 264					24 569,43	0,01
Autres éléments d'actif							513 678,10	0,17
Droits à dividende / à distribution							492 066,70	0,16
À recevoir au titre du dépassement du plafond de charges							284,07	0,00
Autres actifs							21 327,33	0,01
À recevoir au titre d'opérations sur actions							54 725,88	0,02
Total des éléments d'actif **							314 448 980,89	100,33
Autres engagements							-871 606,11	-0,29
Engagements découlant des coûts							-871 606,11	-0,29
Engagements découlant d'opérations sur actions							-140 959,95	-0,04
Total des engagements							-1 014 170,31	-0,33

DWS Invest II European Top Dividend

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
-------------------------	--------------------------	-----------------------------	--	-----------------------------	--------	-------	-------------------------	-------------------------------

Actif du fonds **313 434 810,58** **100,00**

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
---	-----------------	--

Valeur liquidative

Classe CHF LDH (P)	CHF	98,49
Classe FC	EUR	119,54
Classe FD	EUR	97,36
Classe LC	EUR	178,93
Classe LD	EUR	133,42
Classe LDH (P)	EUR	101,49
Classe NC	EUR	165,89
Classe ND	EUR	125,97
Classe TFC	EUR	110,96
Classe TFD	EUR	96,08
Classe XC	EUR	202,04
Classe XD	EUR	117,68

Nombre d'actions en circulation

Classe CHF LDH (P)	Unité	5 116,000
Classe FC	Unité	205 445,197
Classe FD	Unité	35 191,000
Classe LC	Unité	231 649,829
Classe LD	Unité	1 766 456,813
Classe LDH (P)	Unité	645,161
Classe NC	Unité	20 372,672
Classe ND	Unité	949,864
Classe TFC	Unité	17 814,395
Classe TFD	Unité	4 533,418
Classe XC	Unité	9 015,302
Classe XD	Unité	88,207

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI Europe High Dividend Yield net TR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	81,491
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	117,876
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	103,394

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas S.A., Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC France, J.P. Morgan SE, Morgan Stanley Bank AG, Morgan Stanley Europe SE, Royal Bank of Canada (UK), State Street Bank International GmbH et UBS AG.

DWS Invest II European Top Dividend

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Dénomination des titres	Devise ou nominal par unité	Montant nominal ou quantité	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	Total
Logitech International SA	Unité	21 551	1 253 212,39	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			1 253 212,39	1 253 212,39
Parties contractantes des prêts de titres				
Citigroup Global Markets Europe AG				
Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres			EUR	1 319 809,41
dont :				
Obligations			EUR	1 319 809,41

Taux de change (cotation au certain)

		au 30 décembre 2022	
Dollar canadien	CAD	1,447787	= EUR 1
Franco suisse	CHF	0,986053	= EUR 1
Couronne tchèque	CZK	24,143530	= EUR 1
Couronne danoise	DKK	7,436475	= EUR 1
Livre sterling	GBP	0,885002	= EUR 1
Couronne norvégienne	NOK	10,517992	= EUR 1
Zloty polonais	PLN	4,680507	= EUR 1
Couronne suédoise	SEK	11,120132	= EUR 1
Dollar américain	USD	1,068951	= EUR 1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Note

- * Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement prêtées.
- ** Ne contient aucune position négative.

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus	
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR 12 996 846,36
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 18 276,65
3. Revenus des prêts de titres	EUR 1 802,63
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR -976 260,47
5. Autres revenus	EUR 2 047,92
Total des revenus	EUR 12 042 713,09
II. Dépenses	
1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	EUR -17 955,05
2. Commission de gestion	EUR -4 586 615,86
<u>dont :</u>	
Commission de gestion de base	EUR -4 562 314,15
Revenus découlant du plafond de charges	EUR 284,07
Commission d'administration	EUR -24 585,78
3. Rémunération du dépositaire	EUR -17 402,26
4. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -70 269,71
5. Taxe d'abonnement	EUR -155 630,79
6. Autres dépenses	EUR -94 102,26
<u>dont :</u>	
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR -600,88
autres	EUR -93 501,38
Total des dépenses	EUR -4 941 975,93
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 7 100 737,16
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR 7 433 042,15
Résultat des opérations de vente	EUR 7 433 042,15
V. Résultat de l'exercice	EUR 14 533 779,31

Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe CHF LDH (P) 1,63 % par an,	classe FC 0,85 % par an,
classe FD 0,85 % par an,	classe LC 1,60 % par an,
classe LD 1,60 % par an,	classe LDH (P) 1,63 % par an,
classe NC 2,30 % par an,	classe ND 2,31 % par an,
classe TFC 0,86 % par an,	classe TFD 0,85 % par an,
classe XC 0,39 % par an,	classe XD 0,39 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe CHF LDH (P) <0,001 % par an,	classe FC <0,001 % par an,
classe FD <0,001 % par an,	classe LC <0,001 % par an,
classe LD <0,001 % par an,	classe LDH (P) <0,001 % par an,
classe NC <0,001 % par an,	classe ND <0,001 % par an,
classe TFC <0,001 % par an,	classe TFD <0,001 % par an,
classe XC <0,001 % par an,	classe XD <0,001 % par an

de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 203 683,89 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2022

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR 339 878 382,55
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR -8 333 778,71
2. Encaissement (net)	EUR 13 960 976,03
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR -270 950,07
4. Revenus ordinaires, nets	EUR 7 100 737,16
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR 7 433 042,15
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR -46 333 598,53
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR 313 434 810,58

Composition des plus-values / moins-values

2022

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR 7 433 042,15
<u>sur:</u>	
Opérations sur valeurs mobilières	EUR 7 373 111,98
Opérations de change (à terme)	EUR 59 930,17

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe CHF LDH (P)

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	CHF	3,88

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	3,66

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	5,30

Classe LDH (P)

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	3,99

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe ND

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	4,91

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	3,61

Classe XC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe XD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	4,41

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2022		EUR	313 434 810,58
2021		EUR	339 878 382,55
2020		EUR	300 394 665,07
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2022	Classe CHF LDH (P)	CHF	98,49
	Classe FC	EUR	119,54
	Classe FD	EUR	97,36
	Classe LC	EUR	178,93
	Classe LD	EUR	133,42
	Classe LDH (P)	EUR	101,49
	Classe NC	EUR	165,89
	Classe ND	EUR	125,97
	Classe TFC	EUR	110,96
	Classe TFD	EUR	96,08
	Classe XC	EUR	202,04
	Classe XD	EUR	117,68
	2021	Classe CHF LDH (P)	CHF
Classe FC		EUR	130,70
Classe FD		EUR	110,41
Classe LC		EUR	197,10
Classe LD		EUR	152,48
Classe LDH (P)		EUR	114,08
Classe NC		EUR	184,03
Classe ND		EUR	145,01
Classe TFC		EUR	121,30
Classe TFD		EUR	108,98
Classe XC		EUR	219,87
Classe XD		EUR	132,81
2020		Classe CHF LDH (P)	CHF
	Classe FC	EUR	111,48
	Classe FD	EUR	97,27
	Classe LC	EUR	169,38
	Classe LD	EUR	135,37
	Classe LDH (P)	EUR	104,36
	Classe NC	EUR	159,26
	Classe ND	EUR	129,67
	Classe TFC	EUR	103,47
	Classe TFD	EUR	96,63
	Classe XC	EUR	186,70
	Classe XD	EUR	115,82

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Rapport annuel

DWS Invest II ESG US Top Dividend

(auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement du DWS Invest II ESG US Top Dividend est de réaliser un rendement supérieur à la moyenne. Pour y parvenir, le compartiment investit principalement dans des actions d'émetteurs américains dont on attend un rendement sur dividendes supérieur à la moyenne. Les critères relatifs aux rendements sur dividendes, à leur constance, à leur montant et à leur croissance ont joué un rôle prépondérant dans la sélection des actions. Le montant des rendements sur dividendes constitue un critère important. Toutefois, les rendements sur dividendes ne doivent pas être systématiquement supérieurs à la moyenne du marché. Les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG pour l'environnement, le social et la gouvernance) sont également pris en compte dans le choix des placements adaptés*.

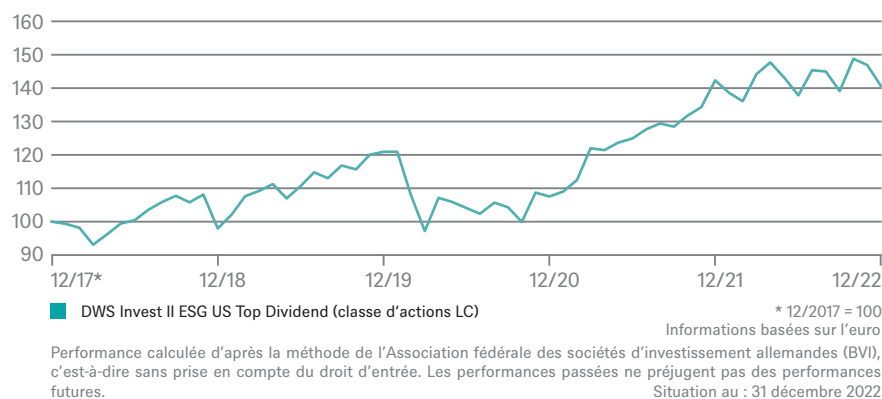
Pendant l'exercice allant de début janvier à fin décembre 2022, le compartiment a enregistré une moins-value de 1,2 % par action (classe d'actions LC, calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Performance sur 5 ans



DWS Invest II ESG US Top Dividend

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0781238778	-1,2 %	16,4 %	40,7 %
Classe FC	LU0781239156	-0,4 %	19,0 %	46,1 %
Classe FD	LU0781239230	-0,4 %	19,0 %	46,1 %
Classe LCH (P)	LU0781239586	-8,8 %	5,8 %	13,1 %
Classe LD	LU0781238851	-1,2 %	16,4 %	40,7 %
Classe NC	LU0781238935	-1,9 %	13,9 %	35,9 %
Classe NCH (P)	LU0781239743	-9,4 %	3,5 %	9,2 %
Classe TFC	LU1663960422	-0,5 %	19,1 %	45,7 % ¹⁾
Classe TFD	LU1663960695	-0,4 %	19,1 %	45,9 % ¹⁾
Classe USD LC ²⁾	LU0781240089	-6,8 %	11,0 %	25,4 %

¹⁾ Classes TFC et TFD lancées le 15 janvier 2018 (premier calcul de la valeur liquidative le 16 janvier 2018)
²⁾ en USD

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine et s'est prolongée. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott

des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux

directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Dans ce contexte d'investissement, les actions américaines ont également enregistré des baisses de cours sensibles dans l'ensemble pendant la période sous revue.

Le compartiment a donné la priorité à des titres à fort dividende, notamment dans les secteurs des biens de consommation cycliques, de la santé et de la finance. Cette orientation a permis au compartiment de mieux résister que le marché des actions au sens large dans un contexte de marché difficile.

Au niveau des titres individuels, les actions du secteur de la santé telles que Merck, Abbvie et Eli Lilly ont figuré parmi les positions les plus performantes du portefeuille. Les engagements dans le domaine de l'énergie ont également connu une évolution supérieure à la moyenne.

En revanche, VF, Hasbro et les valeurs technologiques comme Intel, Qualcomm et Cisco ont fait

partie des positions dont les cours ont le moins évolué.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II ESG US Top Dividend

(auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	21 579 483,99	5,50
Services de télécommunications	33 414 543,86	8,51
Biens de consommation durables	139 668 917,90	35,60
Énergie	13 126 959,75	3,35
Biens de consommation courante	50 530 224,49	12,87
Secteur financier	59 754 442,47	15,24
Matières premières	14 712 321,22	3,75
Industrie	28 046 138,55	7,15
Services aux collectivités	9 090 879,20	2,32
Total actions	369 923 911,43	94,29
2. Dérivés	217 484,58	0,06
3. Avoirs bancaires	23 498 453,24	5,99
4. Autres éléments d'actif	702 647,39	0,18
5. À recevoir au titre d'opérations sur actions	32 749,35	0,01
II. Engagements		
1. Autres engagements	-1 022 342,32	-0,26
2. Engagements découlant d'opérations sur actions	-1 043 964,52	-0,27
III. Actif du fonds	392 308 939,15	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							369 923 911,43	94,29
Actions								
Agnico Eagle Mines Ltd	Unité	100 234	10 535	1 233	CAD	70,34	4 869 819,67	1,24
BCE, Inc.	Unité	111 872	34 872	3 968	CAD	59,725	4 615 013,91	1,18
Canadian Imperial Bank of Commerce	Unité	84 049	43 205	1 490	CAD	54,8	3 181 328,84	0,81
Canadian National Railway Co.	Unité	50 389	1 416	1 786	CAD	161,31	5 614 259,53	1,43
Metro, Inc.	Unité	82 706	2 324	2 933	CAD	74,82	4 274 154,09	1,09
National Bank of Canada	Unité	20 315	571	721	CAD	91,38	1 282 222,62	0,33
PrairieSky Royalty Ltd	Unité	381 353	381 353		CAD	21,44	5 647 385,08	1,44
Toronto-Dominion Bank	Unité	80 716	2 268	2 862	CAD	88	4 906 115,38	1,25
AbbVie, Inc.	Unité	61 875	1 738	12 781	USD	160,73	9 303 675,53	2,37
Air Products and Chemicals, Inc.	Unité	9 768	274	346	USD	307,11	2 806 351,12	0,72
Allstate Corp.	Unité	31 322	880	1 111	USD	135,61	3 973 595,00	1,01
American Water Works Co., Inc.	Unité	29 673	834	1 052	USD	153,87	4 271 277,71	1,09
AmerisourceBergen Corp.	Unité	13 220	371	469	USD	165,37	2 045 175,50	0,52
Amgen, Inc.	Unité	28 493	801	1 010	USD	261,06	6 958 584,59	1,77
AT&T, Inc.	Unité	306 329	8 607	10 862	USD	18,36	5 261 422,64	1,34
Automatic Data Processing, Inc.	Unité	15 209	9 264	4 515	USD	238,09	3 387 538,30	0,86
Baker Hughes Co.	Unité	276 176	142 515	4 877	USD	28,95	7 479 574,67	1,91
Bank of America Corp.	Unité	129 906	3 650	4 607	USD	33,01	4 011 595,49	1,02
Bristol-Myers Squibb Co.	Unité	108 579	3 051	3 850	USD	71,61	7 273 809,29	1,85
Broadridge Financial Solutions, Inc.	Unité	26 170	735	5 168	USD	134,66	3 296 740,26	0,84
Charles Schwab Corp.	Unité	17 423	490	618	USD	82,72	1 348 266,87	0,34
Chubb Ltd	Unité	36 251	1 019	1 285	USD	221,34	7 506 237,41	1,91
Cisco Systems, Inc.	Unité	133 775	3 759	14 763	USD	47,12	5 896 884,76	1,50
Citigroup, Inc.	Unité	45 524	1 279	1 614	USD	44,95	1 914 311,07	0,49
Citizens Financial Group, Inc.	Unité	35 019	984	1 241	USD	39,26	1 286 164,25	0,33
Clorox Co.	Unité	14 631	411	519	USD	141,89	1 942 084,84	0,50
CME Group, Inc.	Unité	46 750	31 961	540	USD	168,02	7 348 268,13	1,87
Coca-Cola Co.	Unité	144 352	11 732	4 838	USD	63,57	8 584 547,66	2,19
Corning, Inc.	Unité	55 947	1 572	10 700	USD	31,72	1 660 169,31	0,42
CVS Health Corp.	Unité	20 902	20 902		USD	92,98	1 818 108,45	0,46
Dow, Inc.	Unité	38 369	1 078	1 360	USD	50,38	1 808 343,97	0,46
Eastman Chemical Co.	Unité	19 063	536	676	USD	81,24	1 448 783,74	0,37
Eaton Corp., PLC	Unité	19 466	1 519	655	USD	156,31	2 846 465,22	0,73
Eli Lilly & Co.	Unité	18 699	525	7 848	USD	366,21	6 406 059,68	1,63
Equity Residential	Unité	16 181	455	15 003	USD	59,04	893 704,83	0,23
Eversource Energy	Unité	60 847	1 710	2 157	USD	84,67	4 819 601,49	1,23
Fidelity National Information Services, Inc.	Unité	41 463	8 983	1 185	USD	67,17	2 605 424,36	0,66
Genuine Parts Co.	Unité	23 283	919	10 577	USD	173,91	3 787 964,43	0,97
Gilead Sciences, Inc.	Unité	67 714	1 903	2 401	USD	85,3	5 403 434,60	1,38
Hasbro, Inc.	Unité	138 132	41 716	3 517	USD	60,73	7 847 656,41	2,00
Home Depot, Inc.	Unité	35 486	11 293	883	USD	315,8	10 483 627,30	2,67
Intel Corp.	Unité	151 848	4 266	5 385	USD	25,92	3 682 022,79	0,94
Interpublic Group of Cos, Inc.	Unité	34 218	961	1 214	USD	33,3	1 065 960,85	0,27
Johnson & Johnson	Unité	89 018	15 588	2 679	USD	176,66	14 711 550,87	3,75
JPMorgan Chase & Co.	Unité	37 255	1 047	1 321	USD	132,85	4 630 080,33	1,18
Kimberly-Clark Corp.	Unité	39 280	1 104	1 393	USD	136,53	5 016 975,36	1,28
ManpowerGroup, Inc.	Unité	17 609	495	625	USD	82,4	1 357 388,93	0,35
Marsh & McLennan Cos, Inc.	Unité	56 485	1 587	2 003	USD	165,3	8 734 707,89	2,23
McDonald's Corp.	Unité	32 893	924	2 776	USD	262,96	8 091 621,79	2,06
Medtronic PLC	Unité	43 177	1 213	1 531	USD	77,16	3 116 643,17	0,79
Merck & Co., Inc.	Unité	112 218	3 153	3 979	USD	110,84	11 635 939,12	2,97
Microsoft Corp.	Unité	20 203	568	716	USD	237,88	4 495 895,34	1,15
Mondelez International, Inc.	Unité	61 888	1 739	2 195	USD	66,53	3 851 823,43	0,98
Motorola Solutions, Inc.	Unité	33 974	955	1 205	USD	256,01	8 136 657,05	2,07
National Instruments Corp.	Unité	55 921	1 571	1 983	USD	36,67	1 918 351,73	0,49
Newmont Corp.	Unité	85 748	2 409	1 146	USD	47,11	3 779 022,72	0,96
Organon & Co.	Unité	11 221	315	398	USD	27,92	293 082,15	0,07
PACCAR, Inc.	Unité	33 811	35 010	1 199	USD	97,8	3 093 422,71	0,79
PepsiCo, Inc.	Unité	72 968	2 050	10 088	USD	180,83	12 343 699,03	3,15
Pfizer, Inc.	Unité	235 419	6 614	8 349	USD	51,1	11 253 945,56	2,87
Procter & Gamble Co.	Unité	100 307	2 818	3 557	USD	151,7	14 235 057,36	3,63
Prologis, Inc.	Unité	8 783	247	10 430	USD	112,9	927 639,48	0,24
Prudential Financial, Inc.	Unité	20 469	575	726	USD	99,36	1 902 613,65	0,49
QUALCOMM, Inc.	Unité	49 875	1 401	4 320	USD	107,81	5 030 189,59	1,28
Regions Financial Corp.	Unité	65 699	1 846	2 330	USD	21,58	1 326 333,07	0,34
Republic Services, Inc.	Unité	32 084	901	1 137	USD	128,96	3 870 668,08	0,99
Rockwell Automation, Inc.	Unité	4 764	134	169	USD	256,43	1 142 833,56	0,29
Ross Stores, Inc.	Unité	38 527	38 527		USD	114,76	4 136 167,63	1,05
Royal Caribbean Cruises Ltd	Unité	17 194	483	610	USD	49,31	793 148,17	0,20
TE Connectivity Ltd	Unité	16 198	455	4 515	USD	114,26	1 731 402,39	0,44
Texas Instruments, Inc.	Unité	16 199	455	574	USD	162,94	2 469 211,65	0,63
Tractor Supply Co.	Unité	17 155	482	608	USD	224,445	3 601 994,60	0,92
Travelers Cos, Inc.	Unité	16 649	468	590	USD	188,52	2 936 215,88	0,75
Truist Financial Corp.	Unité	19 517	548	692	USD	43,12	787 289,05	0,20
Union Pacific Corp.	Unité	21 132	21 132		USD	207,8	4 107 982,12	1,05

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties pendant la période sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
United Parcel Service, Inc.	Unité	18 645	18 645		USD	174,08	3 036 362,82	0,77
UnitedHealth Group, Inc.	Unité	9 031	254	320	USD	527,39	4 455 640,39	1,14
Verizon Communications, Inc.	Unité	152 877	4 295	5 421	USD	39,39	5 633 399,25	1,44
VF Corp.	Unité	112 633	43 232	2 533	USD	27,23	2 869 166,11	0,73
Walt Disney Co.	Unité	14 244	14 749	505	USD	85,93	1 145 036,09	0,29
Warner Bros Discovery, Inc.	Unité	74 106	74 106		USD	9,3	644 731,25	0,16
Waste Management, Inc.	Unité	25 653	721	909	USD	157,42	3 777 813,10	0,96
Welltower, Inc.	Unité	13 992	393	14 946	USD	65,53	857 753,23	0,22
WW Grainger, Inc.	Unité	9 928	279	352	USD	557,81	5 180 724,09	1,32
Total du portefeuille-titres							369 923 911,43	94,29
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur devises							217 484,58	0,06
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (Vente)								
Positions ouvertes								
EUR/CAD 1,2 million							31 037,68	0,01
EUR/USD 8,7 millions							176 404,46	0,05
Positions clôturées								
EUR/CAD 0,1 million							1 539,81	0,00
EUR/USD 0,8 million							8 502,63	0,00
Avoirs bancaires							23 498 453,24	5,99
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro							EUR 1 992 111,39	0,51
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne norvégienne							NOK 1 0,08	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar canadien							CAD 42 156 29 117,69	0,01
Dollar américain							USD 2 116 905 1 980 357,65	0,50
Dépôts à terme								
Avoirs en euro – (DZ Bank AG, Frankfurt)							EUR 12 925 000,00	3,29
Avoirs en dollars américains – (DZ Bank AG, Frankfurt)							USD 7 025 000 6 571 866,43	1,68
Autres éléments d'actif							702 647,39	0,18
Droits à dividende/à distribution							678 739,54	0,17
Autres actifs							23 907,85	0,01
À recevoir au titre d'opérations sur actions							32 749,35	0,01
Total des éléments d'actif							394 375 245,99	100,53
Autres engagements							-1 022 342,32	-0,26
Engagements découlant des coûts							-1 022 342,32	-0,26
Engagements découlant d'opérations sur actions							-1 043 964,52	-0,27
Total des engagements							-2 066 306,84	-0,53
Actif du fonds							392 308 939,15	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	282,44
Classe FD	EUR	196,33
Classe LC	EUR	260,32
Classe LCH(P)	EUR	149,05
Classe LD	EUR	212,92
Classe NC	EUR	241,74
Classe NCH(P)	EUR	139,57
Classe TFC	EUR	145,73
Classe TFD	EUR	133,54
Classe USD LC	USD	170,05
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	342 319,557
Classe FD	Unité	12 084,262
Classe LC	Unité	56 692,695
Classe LCH(P)	Unité	60 754,701
Classe LD	Unité	822 362,919
Classe NC	Unité	34 509,954
Classe NCH(P)	Unité	1 400,453
Classe TFC	Unité	2 246,012
Classe TFD	Unité	648,000
Classe USD LC	Unité	536 766,346

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI USA High Dividend Yield en EUR

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	84,867
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	101,515
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	90,399

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

Abréviations propres aux marchés

Parties contractantes des opérations de change à terme

Barclays Bank Ireland PLC, HSBC France, J.P. Morgan SE, Royal Bank of Canada (UK), State Street Bank International GmbH et UBS AG.

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Dollar canadien	CAD	1,447787	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,517992	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,068951	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus	
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR 10 841 357,75
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR 215 139,17
3. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR -3 087 651,14
Total des revenus	EUR 7 968 845,78
II. Dépenses	
1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	EUR -15 247,13
2. Commission de gestion	EUR -5 292 141,03
dont :	
Commission de gestion de base	EUR -5 265 201,19
Commission d'administration	EUR -26 939,84
3. Rémunération du dépositaire	EUR -13 086,11
4. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR -73 842,85
5. Taxe d'abonnement	EUR -196 126,64
6. Autres dépenses	EUR -106 196,52
Total des dépenses	EUR -5 696 640,28
III. Revenus ordinaires, nets	EUR 2 272 205,50
IV. Opérations de vente	
Plus-values / moins-values réalisées	EUR 13 705 234,02
Résultat des opérations de vente	EUR 13 705 234,02
V. Résultat de l'exercice	EUR 15 977 439,52

Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 0,84 % par an,	classe FD 0,84 % par an,
classe LC 1,60 % par an,	classe LCH(P) 1,62 % par an,
classe LD 1,60 % par an,	classe NC 2,29 % par an,
classe NCH(P) 2,32 % par an,	classe TFC 0,86 % par an,
classe TFD 0,90 % par an,	classe USD LC 1,60 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 13 788,15 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2022

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice ...	EUR	402 227 650,74
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-3 239 349,99
2. Décaissement (net)	EUR	-417 991,87
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-53 254,02
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	2 272 205,50
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	13 705 234,02
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	-22 185 555,23
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	392 308 939,15

Composition des plus-values / moins-values

2022

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	13 705 234,02
<u>sur :</u>		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	13 754 161,98
Opérations de change (à terme)	EUR	-48 927,96

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe FD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	4,28

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LCH (P)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	4,90

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe NCH (P)

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	2,91

Classe USD LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2022	EUR	392 308 939,15	
2021	EUR	402 227 650,74	
2020	EUR	316 400 378,68	

Valeur liquidative en fin d'exercice				
2022	Classe FC	EUR	282,44	
	Classe FD	EUR	196,33	
	Classe LC	EUR	260,32	
	Classe LCH(P)	EUR	149,05	
	Classe LD	EUR	212,92	
	Classe NC	EUR	241,74	
	Classe NCH(P)	EUR	139,57	
	Classe TFC	EUR	145,73	
	Classe TFD	EUR	133,54	
	Classe USD LC	USD	170,05	
	2021	Classe FC	EUR	283,71
		Classe FD	EUR	201,39
Classe LC		EUR	263,46	
Classe LCH(P)		EUR	163,36	
Classe LD		EUR	220,07	
Classe NC		EUR	246,38	
Classe NCH(P)		EUR	154,04	
Classe TFC		EUR	146,39	
Classe TFD		EUR	136,96	
Classe USD LC		USD	182,49	
2020		Classe FC	EUR	212,51
		Classe FD	EUR	154,34
	Classe LC	EUR	198,82	
	Classe LCH(P)	EUR	134,79	
	Classe LD	EUR	169,93	
	Classe NC	EUR	187,23	
	Classe NCH(P)	EUR	127,96	
	Classe TFC	EUR	109,64	
	Classe TFD	EUR	104,93	
	Classe USD LC	USD	149,41	

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Rapport annuel

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund donne la priorité de placement aux actions d'entreprises nationales et étrangères présentant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne. L'univers d'investissement comprend des actions d'entreprises du monde entier dont le potentiel de croissance résulte de l'un des trois critères : les entreprises opérant sur des marchés de niche à forte croissance, les entreprises opérant de manière significative sur les marchés émergents et les entreprises au sein des marchés émergents. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

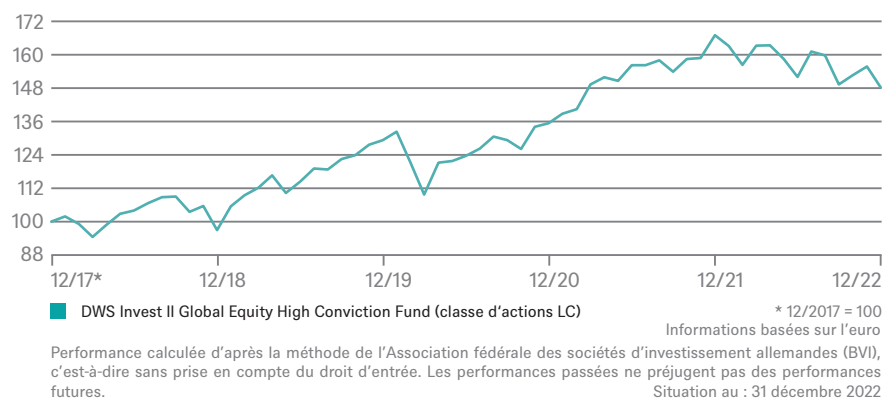
Pendant la période sous revue allant de début janvier 2022 à fin décembre 2022, le compartiment a enregistré une moins-value de 11,3 % par action (classe d'actions LC, d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI AC World, a pour sa part enregistré une moins-value de 13,4 % sur la même période (respectivement en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Au cours de l'exercice écoulé, l'une des priorités de placement a été donnée aux entreprises qui se sont distinguées par des perspectives

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Performance sur 5 ans



DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Performance des classes d'actions comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LC	LU0826452848	-11,3 %	14,7 %	48,5 %
Classe FC	LU0826453069	-10,6 %	17,3 %	54,2 %
Classe LD	LU0826452921	-11,3 %	14,7 %	48,5 %
Classe NC	LU0826453226	-11,9 %	12,3 %	43,4 %
Classe TFC	LU1663960265	-10,6 %	17,4 %	50,8 % ¹⁾
Classe TFD	LU1663960349	-10,6 %	17,4 %	50,9 % ¹⁾
MSCI AC World		-13,4 %	18,3 %	45,2 %

¹⁾ Classes TFC et TFD lancées le 15 janvier 2018

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

pectives de croissance durables et une certaine stabilité concernant leur modèle de gestion et leurs flux de trésorerie. Le nombre de valeurs détenues au sein du portefeuille s'élevait à 40 valeurs maximum. Certains titres ont ainsi pu bénéficier d'une pondération nettement accrue, également dénommés « High Conviction » (forte conviction). Les actions qui ne répondaient pas aux exigences de l'équipe de gestion du portefeuille n'étaient pas détenues dans le portefeuille, contrairement à l'indice de référence.

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine et s'est prolongée. Le renforcement des sanctions imposées

par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées. Dans un tel climat, les bourses internationales ont enregistré de nettes baisses de cours pendant la période sous revue et ont presque toujours clôturé à leur plus bas niveau. Toutefois, le marché des actions japonaises a mieux résisté grâce à la faiblesse du yen qui a profité aux entreprises exportatrices japonaises.

La principale raison de la meilleure performance du compartiment par rapport à l'indice de référence s'explique principalement par la contribution très positive de la sélection

des actions en 2022. En termes d'allocation, le compartiment a certes bénéficié de secteurs tels que la santé et les principaux biens de consommation, dont la pondération était supérieure à celle de l'indice de référence. Ces secteurs ont pu profiter de leur caractère défensif. Le compartiment était également surpondéré dans le secteur de l'énergie, de loin le meilleur secteur en 2022. En outre, la sous-pondération des valeurs immobilières a contribué positivement à la performance. Toutefois, les contributions négatives dues à la surpondération des secteurs de la technologie et de la communication n'ont pas pu être surcompensées.

Les valeurs du domaine de la santé et de la consommation ont notamment contribué à cette sélection positive. Par exemple, Autozone (distributeur de pièces détachées pour voitures) s'est très bien développé. L'entreprise a profité du fait que les gens utilisaient à nouveau davantage leur voiture après la pandémie aux États-Unis, tout en investissant davantage dans des voitures d'occasion ; les voitures neuves étant moins disponibles que les années précédentes en raison de difficultés d'approvisionnement. De plus, les consommateurs ont montré une certaine réticence à acheter des voitures neuves en raison des craintes de récession. L'entreprise de santé Merck a également contribué de manière très positive, car elle a notamment pu présenter des données prometteuses pour de nouveaux médicaments et a en outre continué à afficher une forte croissance pour son médicament phare Keytruda. Une contribution

positive a également été apportée par le fait que le compartiment ne détenait pas de valeurs importantes de l'indice, telles qu'Amazon. L'une des plus grandes contributions négatives en 2022 est venue d'Alphabet. En tant que « bénéficiaire de la pandémie », l'entreprise a fait état d'une croissance plus lente en raison de la base élevée de l'année précédente (de 2020 à 2021, la plus-value d'Alphabet avait doublé). Les entreprises se sont également montrées quelque peu réticentes à faire de la publicité en ligne en raison de l'environnement incertain. La hausse des taux d'intérêt en outre eu un impact négatif sur la valorisation d'Alphabet.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	44 845 967,55	22,02
Services de télécommunications	34 802 178,86	17,09
Biens de consommation durables	54 645 463,35	26,85
Énergie	12 455 587,70	6,12
Biens de consommation courante	10 427 823,70	5,12
Secteur financier	33 971 362,84	16,70
Matières premières	1 981 812,97	0,97
Industrie	3 665 932,09	1,80
Total actions	196 796 129,06	96,67
2. Avoirs bancaires	8 477 291,84	4,16
3. Autres éléments d'actif	142 313,83	0,07
4. À recevoir au titre d'opérations sur actions	15 740,78	0,01
II. Engagements		
1. Engagements à court terme	-1 270 567,38	-0,62
2. Autres engagements	-574 831,30	-0,29
3. Engagements découlant d'opérations sur actions	-8 295,09	0,00
III. Actif du fonds	203 577 781,74	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							196 796 129,06	96,67
Actions								
Toronto-Dominion Bank	Unité	63 000			CAD	88	3 829 293,68	1,88
Nestle SA	Unité	89 500			CHF	107,92	9 795 453,24	4,81
Roche Holding AG	Unité	10 850			CHF	291,5	3 207 508,83	1,57
Allianz SE	Unité	17 400	2 300		EUR	200,9	3 495 660,00	1,72
Beiersdorf AG	Unité	40 000	40 000		EUR	107,2	4 288 000,00	2,11
Deutsche Boerse AG	Unité	12 200		15 600	EUR	161,4	1 969 080,00	0,97
Talanx AG	Unité	154 208	50 000		EUR	44,32	6 834 498,56	3,36
TotalEnergies SE	Unité	125 900	125 900		EUR	59,04	7 433 136,00	3,65
Unilever PLC	Unité	153 000			EUR	47,055	7 199 415,00	3,54
HSBC Holdings PLC	Unité	375 500	375 500		GBP	5,157	2 188 077,35	1,07
Shell PLC	Unité	191 000	191 000		GBP	23,272	5 022 451,70	2,47
Samsung Electronics Co., Ltd	Unité	229 777	48 627		KRW	55 300	9 400 593,03	4,62
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd	Unité	585 000			TWD	448,5	7 985 836,79	3,92
Activision Blizzard, Inc.	Unité	83 200	83 200		USD	76,44	5 949 581,30	2,92
Adobe, Inc.	Unité	11 240	11 240		USD	333,4	3 505 696,43	1,72
Agilent Technologies, Inc.	Unité	26 300	26 300		USD	149	3 665 932,09	1,80
Alphabet, Inc.	Unité	210 700	203 350		USD	86,9	17 128 791,04	8,41
Applied Materials, Inc.	Unité	46 700	33 900		USD	95,64	4 478 292,58	2,05
Arista Networks, Inc.	Unité	25 400		3 600	USD	120,08	2 853 295,79	1,40
AutoZone, Inc.	Unité	2 524		800	USD	2 464,48	5 819 116,44	2,86
Booking Holdings, Inc.	Unité	4 200	3 380		USD	1 990,8	7 822 027,20	3,84
Centene Corp.	Unité	41 200		2 800	USD	81,64	3 146 607,77	1,54
Charles Schwab Corp.	Unité	42 800	42 800		USD	82,72	3 512 048,55	1,63
Check Point Software Technologies Ltd	Unité	34 050	7 000		USD	125,44	3 995 724,72	1,96
eBay, Inc.	Unité	126 600	60 100		USD	41,23	4 883 030,53	2,40
Home Depot, Inc.	Unité	15 600	2 700		USD	315,8	4 608 707,26	2,26
Johnson & Johnson	Unité	22 900			USD	176,66	3 784 566,21	1,86
Marsh & McLennan Cos, Inc.	Unité	32 750			USD	165,3	5 064 383,17	2,49
Medtronic PLC	Unité	79 200	26 900		USD	77,16	5 716 889,52	2,81
Merck & Co., Inc.	Unité	57 100			USD	110,84	5 920 726,84	2,91
Meta Platforms, Inc.	Unité	19 100			USD	118,37	2 115 034,30	1,04
Nutrien Ltd	Unité	29 200	29 200		USD	72,55	1 981 812,97	0,97
QUALCOMM, Inc.	Unité	34 300	34 300		USD	107,81	3 459 358,45	1,70
S&P Global, Inc.	Unité	11 000			USD	333,74	3 434 340,46	1,69
SVB Financial Group	Unité	6 000	6 000		USD	234,7	1 317 366,88	0,65
UnitedHealth Group, Inc.	Unité	8 700		5 100	USD	527,39	4 292 334,34	2,11
Vertex Pharmaceuticals, Inc.	Unité	14 400		3 200	USD	286,51	3 859 621,14	1,90
Visa, Inc.	Unité	30 851			USD	206,54	5 960 954,65	2,93
VMware, Inc.	Unité	56 000	40 800		USD	121,61	6 370 884,25	3,13
Total du portefeuille-titres							196 796 129,06	96,67
Avoirs bancaires							8 477 291,84	4,16
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						207 355,61	0,10
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne danoise	DKK	24 999					3 361,67	0,00
Couronne norvégienne	NOK	24 857					2 363,33	0,00
Couronne suédoise	SEK	2 262					203,43	0,00
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar australien	AUD	4 828					3 066,13	0,00
Real brésilien	BRL	6 502					1 152,03	0,00
Livre sterling	GBP	4 550					5 141,18	0,00
Dollar de Hong Kong	HKD	44 435					5 332,11	0,01
Roupie indonésienne	IDR	2 619 630					157,42	0,00
Shekel israélien	ILS	2 669					708,92	0,00
Yen	JPY	157 914					1 120,72	0,00
Dollar canadien	CAD	1 357					937,64	0,00
Peso mexicain	MXN	3 480					167,34	0,00
Nouveau dollar taiwanais	TWD	3 189 583					97 081,40	0,05
Franc suisse	CHF	5 198					5 271,85	0,01
Dollar de Singapour	SGD	4 303					3 004,01	0,00
Rand sud-africain	ZAR	4 342					239,93	0,00
Won sud-coréen	KRW	142 457 314					105 392,16	0,05
Baht thaïlandais	THB	79 664					2 151,73	0,00
Dépôts à terme								
Avoir en dollars américains – (Norddeutsche Landesbank, Hanover)	USD	1 425 000					1 333 083,23	0,65
Avoirs en euro – (The Royal Bank Of Scotland NV, Edinburgh)	EUR						6 700 000,00	3,29

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Autres éléments d'actif							142 313,83	0,07
Droits à dividende/à distribution							132 060,80	0,06
Autres actifs							10 253,03	0,01
À recevoir au titre d'opérations sur actions							15 740,78	0,01
Total des éléments d'actif							205 431 475,51	100,91
Engagements à court terme							-1 270 567,38	-0,62
Crédits en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar américain	USD	-1 358 174					-1 270 567,38	-0,62
Autres engagements							-574 831,30	-0,29
Engagements découlant des coûts							-574 831,30	-0,29
Engagements découlant d'opérations sur actions							-8 295,09	0,00
Total des engagements							-1 853 693,77	-0,91
Actif du fonds							203 577 781,74	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FC	EUR	251,79
Classe LC	EUR	233,06
Classe LD	EUR	228,99
Classe NC	EUR	217,38
Classe TFC	EUR	150,84
Classe TFD	EUR	147,35
Nombre d'actions en circulation		
Classe FC	Unité	133 098,784
Classe LC	Unité	638 294,645
Classe LD	Unité	26 489,595
Classe NC	Unité	69 933,036
Classe TFC	Unité	40,000
Classe TFD	Unité	198,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)
MSCI All Countries World Index (EUR)

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	80,536
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	97,657
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	89,607

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique **l'approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Dollar australien	AUD	1,574649	= EUR	1
Real brésilien	BRL	5,643791	= EUR	1
Dollar canadien	CAD	1,447787	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,986053	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,436475	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,885002	= EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,333431	= EUR	1
Roupie indonésienne	IDR	16 640,887143	= EUR	1
Shekel israélien	ILS	3,764363	= EUR	1
Yen	JPY	140,903712	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1 351,687926	= EUR	1
Peso mexicain	MXN	20,794829	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,517992	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,120132	= EUR	1
Dollar de Singapour	SGD	1,432340	= EUR	1
Baht thaïlandais	THB	37,023101	= EUR	1
Nouveau dollar taïwanais	TWD	32,854729	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,068951	= EUR	1
Rand sud-africain	ZAR	18,098668	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus			
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	3 626 071,80	
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	81 034,45	
3. Revenus des prêts de titres	EUR	2 240,95	
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-652 082,25	
5. Autres revenus	EUR	209,44	
Total des revenus	EUR	3 057 474,39	
II. Dépenses			
1. Commission de gestion	EUR	-3 080 723,98	
dont :			
Commission de gestion de base	EUR	-3 055 705,99	
Commission d'administration	EUR	-25 017,99	
2. Rémunération du dépositaire	EUR	-9 283,99	
3. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-41 582,49	
4. Taxe d'abonnement	EUR	-107 040,60	
5. Autres dépenses	EUR	-92 240,64	
dont :			
Rémunération liée aux résultats des prêts	EUR	-746,99	
autres	EUR	-91 493,65	
Total des dépenses	EUR	-3 330 871,70	
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	-273 397,31	
IV. Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	EUR	2 955 222,03	
Résultat des opérations de vente	EUR	2 955 222,03	
V. Résultat de l'exercice	EUR	2 681 824,72	
Total des frais sur encours - TFE (BVI)			

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FC 0,85 % par an,	classe LC 1,61 % par an,
classe LD 1,60 % par an,	classe NC 2,30 % par an,
classe TFC 0,82 % par an,	classe TFD 0,86 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe FC <0,001 % par an,	classe LC <0,001 % par an,
classe LD <0,001 % par an,	classe NC <0,001 % par an,
classe TFC <0,001 % par an,	classe TFD <0,001 % par an

de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 89 731,35 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds

2022

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice ...	EUR	202 994 370,66
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-1544,68
2. Encaissement (net)	EUR	24 691 501,99
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-431 387,85
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	-273 397,31
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	2 955 222,03
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	-26 356 983,10
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	203 577 781,74

Composition des plus-values / moins-values

2022

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)	EUR	2 955 222,03
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	2 218 958,24
Opérations de change (à terme)	EUR	736 263,79

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe FC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe LD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	4,11

Classe NC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFC

Le résultat de l'exercice est capitalisé.

Classe TFD

Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	2,65

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice		
2022	EUR	203 577 781,74
2021	EUR	202 994 370,66
2020	EUR	165 456 076,48
Valeur liquidative en fin d'exercice		
2022	EUR	251,79
	EUR	233,06
	EUR	228,99
	EUR	217,38
	EUR	150,84
	EUR	147,35
2021	EUR	281,67
	EUR	262,69
	EUR	258,16
	EUR	246,73
	EUR	168,69
	EUR	166,06
2020	EUR	226,45
	EUR	212,78
	EUR	209,15
	EUR	201,25
	EUR	135,62
	EUR	134,00

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Rapport annuel

DWS Invest II Global Total Return Fund

Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

L'objectif de la politique de placement consiste à générer un résultat d'investissement positif. Pour ce faire, le compartiment s'engage dans le monde entier dans différents investissements couvrant le spectre complet des classes d'actifs autorisées et d'instruments de l'ensemble des classes d'actifs. En fonction de la sélection des placements, la structure des placements peut varier d'un placement plutôt axé sur les obligations à un placement exclusivement axé sur les actions. Outre le succès financier, les aspects écologiques et sociaux et les principes de bonne gouvernance d'entreprise (appelés critères ESG) sont également pris en compte dans le choix des placements*.

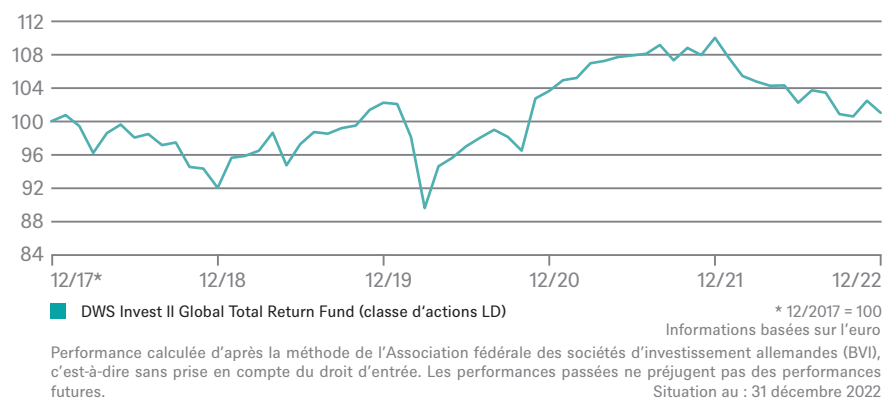
Pendant la période sous revue allant de début janvier à fin décembre 2022, le compartiment a enregistré une moins-value de 8,2 % par action (classe d'actions LD, d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes, en euro).

Politique de placement pendant la période sous revue

Sur le front des actions, l'équipe de gestion du portefeuille s'est concentrée principalement sur les pays industrialisés, en particulier d'Amérique du Nord et d'Europe et, dans une moindre mesure, sur les actions des pays émergents. En ce qui concerne l'allocation sectorielle, le portefeuille d'actions a été largement diversifié. Sur le plan obligataire, le portefeuille du compartiment était globalement

DWS Invest II Global Total Return Fund

Performance sur 5 ans



DWS Invest II Global Total Return Fund

Performance des classes d'actions (en euro)

Classe d'actions	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LD	LU1246176181	-8,2 %	-1,2 %	1,0 %
Classe FD	LU1246175704	-7,5 %	1,1 %	4,9 %
Classe ID	LU1246175969	-7,3 %	1,9 %	6,4 %
Classe RD	LU1599458475	-7,0 %	2,7 %	7,9 %
Classe XD	LU1246176009	-2,0 %	8,1 %	13,6 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Situation au : 31 décembre 2022

diversifié pendant la période sous revue. En ce qui concerne la structure des émetteurs, l'équipe de gestion du portefeuille a investi notamment dans des obligations d'entreprise et des obligations à haut rendement (High Yield Bonds) provenant des pays industrialisés, ainsi que dans des obligations des marchés émergents.

En 2022, les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante. Cette tendance à la baisse a commencé par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La

situation a empiré avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine et s'est prolongée. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi en partie de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Ainsi, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux

directeur en sept étapes, entre mi-mars et mi-décembre 2022, de 4,25 points de pourcentage pour le porter à une fourchette de 4,25 % par an à 4,50 % par an. La Banque centrale européenne (BCE) a suivi au cours de la deuxième moitié de juillet 2022 et a relevé son taux directeur, après une pause de presque trois ans, en quatre étapes de 2,5 points de pourcentage pour le porter à 2,50 % par an. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées.

Dans un tel climat, les bourses internationales ont enregistré de nettes baisses de cours pendant la période sous revue et ont presque toujours clôturé à leur plus bas niveau. Toutefois, le marché des actions japonaises a mieux résisté grâce à la faiblesse du yen qui a profité aux entreprises exportatrices japonaises. Compte tenu de l'endettement mondial élevé et des taux d'intérêt encore très bas dans un premier temps, les marchés obligataires ont connu des baisses de cours notables accompagnées de hausses sensibles des rendements obligataires au cours de l'année, jusqu'à fin décembre 2022. Les facteurs déterminants de la hausse des rendements ont été la dynamique de l'inflation et, en réponse, le relèvement sensible des taux par les banques centrales. Les marchés des obligations d'entreprises ont enregistré des baisses de cours, tant dans le segment Investment Grade que dans celui des titres à haut rendement, avec

une hausse des rendements et une extension des primes de risque. Dans ce contexte, les titres détenus dans le portefeuille ont, dans l'ensemble, enregistré une performance négative.

Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

* Des informations détaillées supplémentaires sont présentées dans le prospectus de vente.

Comptes annuels

DWS Invest II Global Total Return Fund

État de l'actif au 31 décembre 2022

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
I. Éléments d'actif		
1. Actions (secteurs)		
Technologies de l'information	8 410 527,33	6,99
Services de télécommunications	7 748 229,41	6,45
Biens de consommation durables	15 450 951,56	12,85
Biens de consommation courante	1 776 526,96	1,48
Secteur financier	8 400 806,68	6,98
Matières premières	2 007 855,00	1,68
Industrie	3 987 007,89	3,32
Services aux collectivités	3 554 638,78	2,95
Total actions	51 336 543,61	42,70
2. Obligations (émetteurs)		
Entreprises	11 620 416,65	9,67
Administrations centrales	17 973 745,97	14,94
Total des obligations	29 594 162,62	24,61
3. Parts de fonds		
Fonds obligataires	12 141 749,07	10,10
Fonds d'actions	16 648 142,75	13,84
Total des parts de fonds	28 789 891,82	23,94
4. Dérivés		
	1 475 710,42	1,23
5. Avoirs bancaires		
	8 740 784,59	7,27
6. Autres éléments d'actif		
	398 512,84	0,33
II. Engagements		
1. Autres engagements		
	-95 160,26	-0,08
III. Actif du fonds		
	120 240 445,64	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

DWS Invest II Global Total Return Fund

État du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Valeurs mobilières cotées en bourse							80 930 706,23	67,31
Actions								
Nestle SA	Unité	3 700		7 800	CHF	107,92	404 951,70	0,34
Novartis AG	Unité	9 000			CHF	84,19	768 426,94	0,64
Roche Holding AG	Unité	4 000			CHF	291,5	1 182 491,74	0,98
Orsted AS	Unité	3 000	3 000		DKK	631,2	254 636,78	0,21
Alstom SA	Unité	32 000	2 000		EUR	22,84	730 880,00	0,61
ASML Holding NV	Unité	2 800	1 925		EUR	504,5	1 412 600,00	1,17
AXA SA	Unité	65 000	15 000		EUR	26,21	1 703 650,00	1,42
Bayer AG	Unité	33 500	5 500		EUR	48,325	1 618 887,50	1,35
BNP Paribas SA	Unité	20 000	20 000		EUR	53,57	1 071 400,00	0,89
Brenntag SE	Unité	9 000	9 000		EUR	59,72	537 480,00	0,45
Danone SA	Unité	10 000	4 200		EUR	49,495	494 950,00	0,41
Deutsche Bank AG	Unité	30 000	30 000		EUR	10,588	317 640,00	0,26
Deutsche Post AG	Unité	22 000	5 500	2 500	EUR	35,18	773 960,00	0,64
Deutsche Telekom AG	Unité	98 000	50 000	52 000	EUR	18,638	1 826 524,00	1,52
E.ON SE	Unité	208 000	38 000		EUR	9,334	1 941 472,00	1,61
Enel SpA	Unité	140 000			EUR	5,054	707 560,00	0,59
EssilorLuxottica SA	Unité	3 200	800	2 000	EUR	169,75	543 200,00	0,45
Evonik Industries AG	Unité	36 000	6 000		EUR	17,935	645 660,00	0,54
Infineon Technologies AG	Unité	46 500	14 200	5 700	EUR	28,43	1 321 995,00	1,10
ING Groep NV	Unité	117 500	117 500		EUR	11,456	1 346 080,00	1,12
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Unité	26 000	26 000		EUR	26,95	700 700,00	0,58
Koninklijke Philips NV	Unité	34 000	10 000		EUR	14,062	478 108,00	0,40
Linde PLC	Unité	2 700			EUR	305,45	824 715,00	0,69
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	Unité	2 850	2 850		EUR	304	866 400,00	0,72
Sanofi	Unité	10 000	10 000	10 000	EUR	90,45	904 500,00	0,75
Siemens Energy AG	Unité	8 000	8 000		EUR	17,575	140 600,00	0,12
Talanx AG	Unité	16 000			EUR	44,32	709 120,00	0,59
Teleperformance	Unité	2 000		600	EUR	224,4	448 800,00	0,37
Veolia Environnement SA	Unité	27 000		3 000	EUR	24,11	650 970,00	0,54
Volkswagen AG -Pref-	Unité	11 000	2 000	1 000	EUR	116,42	1 280 620,00	1,07
Vonovia SE	Unité	49 630	36 130		EUR	22,02	1 092 852,60	0,91
Vodafone Group PLC	Unité	590 000			GBP	0,842	561 598,54	0,47
AIA Group Ltd	Unité	50 000		22 000	HKD	86,8	520 793,88	0,43
Daikin Industries Ltd	Unité	3 600	3 600		JPY	20 200	516 097,12	0,43
Keyence Corp.	Unité	900	900		JPY	51 420	328 437,05	0,27
Yaskawa Electric Corp.	Unité	18 000	18 000		JPY	4 225	539 730,28	0,45
Samsung Electronics Co., Ltd	Unité	14 000	12 000		KRW	55 300	572 765,34	0,48
Activision Blizzard, Inc.	Unité	15 200	10 000	3 300	USD	76,44	1 086 942,74	0,90
Alibaba Group Holding Ltd -ADR-	Unité	6 200			USD	88,52	513 423,21	0,43
Alphabet, Inc.	Unité	21 000	19 950	650	USD	87,34	1 715 832,47	1,43
Amazon.com, Inc.	Unité	7 000	6 650	50	USD	82,925	543 032,62	0,45
Amgen, Inc.	Unité	4 000	2 700	1 100	USD	261,06	976 883,39	0,81
AT&T, Inc.	Unité	80 000	30 000		USD	18,36	1 374 057,99	1,14
BioNTech SE -ADR-	Unité	4 500	1 000		USD	149,12	627 755,91	0,52
Estee Lauder Cos, Inc.	Unité	1 600			USD	246,1	368 361,30	0,31
Horizon Therapeutics Plc	Unité	8 000			USD	113,57	849 955,15	0,71
Intel Corp.	Unité	20 000	20 000		USD	25,92	484 961,64	0,40
Johnson & Johnson	Unité	8 000			USD	176,66	1 322 119,20	1,10
Medtronic PLC	Unité	16 000	13 800		USD	77,16	1 154 927,18	0,96
Merck & Co., Inc.	Unité	6 400			USD	110,84	663 619,12	0,55
Microsoft Corp.	Unité	7 500		1 000	USD	237,88	1 669 020,20	1,39
NVIDIA Corp.	Unité	2 400	2 400	2 623	USD	143,94	323 173,05	0,27
PayPal Holdings, Inc.	Unité	17 000	13 000		USD	69,97	1 112 764,33	0,93
Pfizer, Inc.	Unité	23 500			USD	51,1	1 123 391,57	0,93
Pinterest, Inc.	Unité	55 000	37 500		USD	23,59	1 213 760,58	1,01
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd -ADR-	Unité	10 000		12 000	USD	74,18	693 951,67	0,58
TE Connectivity Ltd	Unité	3 500			USD	114,26	374 114,61	0,31
Teladoc Health, Inc.	Unité	7 100	2 100		USD	23,33	154 958,53	0,13
Texas Instruments, Inc.	Unité	2 600	2 600		USD	162,94	396 317,69	0,33
Union Pacific Corp.	Unité	3 000			USD	207,8	583 188,83	0,49
Visa, Inc.	Unité	4 000			USD	206,54	772 870,20	0,64
Warner Bros Discovery, Inc.	Unité	57 000	57 000		USD	9,3	495 906,96	0,41
Titres portant intérêt								
0,25 % Australia Government Bond 2020/2024	AUD	3 300 000	3 300 000		%	94,302	1 976 292,42	1,64
4,375 % Argentum Netherlands BV for Swiss Life AG 2015/perpetual *	EUR	1 200 000			%	97,409	1 168 908,00	0,97
0,50 % BNP Paribas SA (MTN) 2020/2028 *	EUR	400 000	400 000		%	83,214	332 856,00	0,28
0,50 % BNP Paribas SA (MTN) 2021/2028 *	EUR	300 000	300 000		%	84,574	253 722,00	0,21
4,75 % RCI Banque SA (MTN) 2022/2027	EUR	300 000	300 000		%	99,713	299 139,00	0,25
1,625 % SES SA (MTN) 2018/2026	EUR	400 000	400 000		%	91,068	364 272,00	0,30
1,375 % Vonovia SE (MTN) 2022/2026	EUR	400 000	400 000		%	90,717	362 868,00	0,30
1,75 % Norway Government Bond -144A- (MTN) 2015/2025	NOK	14 000 000			%	97,194	1 293 703,20	1,08
2,00 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (MTN) 2015/2025	USD	1 000 000	1 000 000		%	94,696	885 878,24	0,74
2,875 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (MTN) 2018/2028	USD	700 000	700 000		%	94,018	615 674,90	0,51

DWS Invest II Global Total Return Fund

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
0,75 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (MTN) 2020/2030	USD	1 600 000	1 600 000		%	78,584	1 176 241,81	0,98
0,25 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 2020/2023	USD	2 300 000	900 000		%	96,415	2 074 506,70	1,73
0,625 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (MTN) 2021/2026	USD	800 000	800 000		%	89,721	671 473,50	0,56
0,125 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (MTN) 2021/2023	USD	1 400 000			%	98,346	1 288 033,43	1,07
0,50 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 2021/2024 **	USD	1 500 000	1 500 000		%	93,26	1 308 666,75	1,09
3,15 % Teva Pharmaceutical Finance Netherlands III BV (MTN) 2016/2026	USD	1 000 000			%	87,459	818 176,32	0,68
0,125 % United States Treasury Note/Bond 2021/2024	USD	1 300 000			%	95,059	1 156 051,38	0,96
0,375 % United States Treasury Note/Bond 2021/2024	USD	1 400 000	1 400 000		%	93,73	1 227 584,02	1,02
0,125 % United States Treasury Note/Bond - When Issued 2020/2023	USD	1 000 000	1 500 000	500 000	%	98,357	920 130,73	0,77
0,125 % United States Treasury Note/Bond - When Issued 2021/2023	USD	2 500 000	2 500 000		%	98,922	2 313 536,22	1,92
0,125 % United States Treasury Note/Bond - When Issued 2021/2023	USD	2 800 000	2 800 000		%	96,976	2 540 176,19	2,11
2,5 % United States Treasury Note/Bond - When Issued 2022/2024 **	USD	7 200 000	7 200 000		%	97,189	6 546 271,81	5,44
Parts de fonds							28 789 891,82	23,94
Parts de fonds du groupe								
db Physical Gold ETC EUR - (0,250 %)	Actions	10 269	11 000	731	EUR	164,75	1 691 817,75	1,41
DWS Invest SICAV - DWS Invest ESG Global Corporate Bonds -ID- EUR - (0,400 %)	Actions	50 000	34 000		EUR	82,49	4 124 500,00	3,43
DWS Invest SICAV - DWS Invest Euro High Yield Corporates -IC50- EUR - (0,350 %)	Actions	30 000	24 000	38 000	EUR	110,87	3 326 100,00	2,77
DWS Invest SICAV - Financial Hybrid Bonds -FC- EUR - (0,600 %)	Actions	20 000		20 000	EUR	117,19	2 343 800,00	1,95
Xtrackers - Harvest MSCI China Tech 100 UCITS ETF -IC- EUR - (0,240 %)	Actions	18 000	18 000		EUR	26,115	470 070,00	0,39
Xtrackers - MSCI China UCITS ETF -IC- EUR - (0,450 %) **	Actions	280 000	280 000		EUR	13,738	3 846 640,00	3,20
Xtrackers (IE) plc - Xtrackers MSCI World Financials UCITS ETF -IC- EUR - (0,100 %)	Actions	115 000		70 000	EUR	21,585	2 482 275,00	2,06
Xtrackers IE Physical Gold ETC Securities EUR - (0,150 %)	Actions	310 000	18 685	135 000	EUR	26,314	8 157 340,00	6,78
DWS Invest SICAV - ESG Asian Bonds -IC500- USD - (0,150 %)	Actions	24 000			USD	104,55	2 347 349,07	1,95
Total du portefeuille-titres							109 720 598,05	91,25
Dérivés								
(Les positions précédées d'un signe négatif représentent les positions vendeuses)								
Dérivés sur indices boursiers							658 999,68	0,55
Créances / dettes								
Contrats à terme sur indices boursiers								
CAC40 01/2023 (MS)	Unité	-15		15			23 992,50	0,02
Dax Index 03/2023 (MS)	Unité	-19		19			250 135,00	0,21
DJ Euro Stoxx 50 03/2023 (MS)	Unité	-85		85			133 025,00	0,11
E-mini Nasdaq 100 Futures 03/2023 (MS)	Unité	-5		5			86 526,15	0,07
S & P MINI 500 Futures 03/2023 (MS)	Unité	-19		19			165 321,03	0,14
Dérivés sur taux d'intérêt							472 989,94	0,39
Créances / dettes								
Contrats à terme sur taux d'intérêt								
Germany Federal Republic Notes 10 year 03/2023 (MS)	Unité	-58		58			472 989,94	0,39
Dérivés sur devises							343 720,80	0,29
Créances / dettes								
Opérations de change à terme								
Opérations de change à terme (Vente)								
Positions ouvertes								
EUR/GBP 0,6 million							12 309,53	0,01
EUR/USD 22,7 millions							331 812,22	0,28
Positions clôturées								
EUR/GBP 0,1 million							-400,95	0,00
Avoirs bancaires							8 740 784,59	7,27
Dépositaire (à échéance quotidienne)								
Avoirs en euro	EUR						8 200 585,07	6,82
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE								
Couronne danoise	DKK	396 114					53 266,39	0,05
Couronne norvégienne	NOK	493 770					46 945,27	0,04
Couronne suédoise	SEK	25 866					2 326,05	0,00

DWS Invest II Global Total Return Fund

Dénomination des titres	Unité / actions / devise	Montant nominal ou quantité	Achats / entrées pendant la période sous revue	Ventes / sorties sous revue	Devise	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE								
Dollar australien	AUD	82 740					52 544,75	0,04
Real brésilien	BRL	234 726					41 590,21	0,03
Livre sterling	GBP	45 043					50 895,37	0,04
Dollar de Hong Kong	HKD	503 064					60 366,92	0,05
Yen	JPY	7 198 072					51 085,04	0,04
Peso mexicain	MXN	132 202					6 357,46	0,01
Franc suisse	CHF	48 236					48 918,73	0,04
Won sud-coréen	KRW	12 527 617					9 268,13	0,01
Livre turque	TRY	46 460					2 323,02	0,00
Dollar américain	USD	122 194					114 312,18	0,10
Autres éléments d'actif							398 512,84	0,33
Droits à dividende/à distribution							248 480,97	0,21
Intérêts à recevoir							123 569,65	0,10
À recevoir au titre du dépassement du plafond de charges							22 584,33	0,02
Autres actifs							3 877,89	0,00
Total des éléments d'actif ***							120 336 006,85	100,08
Autres engagements							-95 160,26	-0,08
Engagements découlant des coûts							-95 160,26	-0,08
Total des engagements							-95 561,21	-0,08
Actif du fonds							120 240 445,64	100,00

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative et nombre d'actions en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
Valeur liquidative		
Classe FD	EUR	100,26
Classe ID	EUR	100,63
Classe LD	EUR	99,05
Classe RD	EUR	102,10
Nombre d'actions en circulation		
Classe FD	Unité	4 975,000
Classe ID	Unité	119 000,000
Classe LD	Unité	546,151
Classe RD	Unité	1 055 000,000

Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

25 % MSCI AC World NR, 25 % MSCI AC World NR (couvert en EUR), 25 % Barclays Global Aggregate Bond, 25 % Barclays Global Aggregate Bond (couvert en EUR)

Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel	%	35,516
Pourcentage maximal du risque potentiel	%	116,440
Pourcentage moyen du risque potentiel	%	65,496

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en se basant sur la méthode de la simulation historique fondée sur des paramètres représentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**Approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,5, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 42 498 760,66 euros.

Abréviations propres aux marchés

Marchés à terme

MS = Morgan Stanley Bank AG

Parties contractantes des opérations de change à terme

Bofa Securities Europe S.A., J.P. Morgan SE et UBS AG.

DWS Invest II Global Total Return Fund

Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Dénomination des titres	Devise ou nominal par unité	Montant nominal ou quantité	Prêts de titres Valeur boursière en EUR à durée indéterminée	Total
0,50 % Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 2021/2024	USD	500 000	436 222,25	
2,5 % United States Treasury Note/Bond - When Issued 2022/2024	USD	5 000 000	4 546 022,10	
Xtrackers - MSCI China UCITS ETF -1C- EUR - (0 450%)	Unité	8 000	109 904,00	
Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres			5 092 148,35	5 092 148,35

Parties contractantes des prêts de titres

Barclays Bank Ireland PLC EQ, Barclays Bank Ireland PLC FI, UBS AG London Branch

Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres

dont :		EUR	5 397 499,42
Obligations		EUR	536 518,24
Actions		EUR	4 850 932,21
Avoirs bancaires		EUR	10 048,97

Taux de change (cotation au certain)

au 30 décembre 2022

Dollar australien	AUD	1,574649	= EUR	1
Real brésilien	BRL	5,643791	= EUR	1
Franc suisse	CHF	0,986053	= EUR	1
Couronne danoise	DKK	7,436475	= EUR	1
Livre sterling	GBP	0,885002	= EUR	1
Dollar de Hong Kong	HKD	8,333431	= EUR	1
Yen	JPY	140,903712	= EUR	1
Won sud-coréen	KRW	1351,687926	= EUR	1
Peso mexicain	MXN	20,794829	= EUR	1
Couronne norvégienne	NOK	10,517992	= EUR	1
Couronne suédoise	SEK	11,120132	= EUR	1
Livre turque	TRY	19,999797	= EUR	1
Dollar américain	USD	1,068951	= EUR	1

Explications sur l'évaluation

Le conseil d'administration de la SICAV, par le biais de la société de gestion, détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus de la SICAV, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg, en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les actifs indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

Les taux de commission de gestion / frais forfaitaires des parts de fonds contenues dans le portefeuille-titres, applicables à la date du rapport sont indiqués entre parenthèses. Le signe + veut dire qu'une rémunération supplémentaire liée aux résultats peut le cas échéant être versée. Comme le fonds de placement a, dans la période sous revue, détenu d'autres actions de fonds de placement (« fonds cibles »), d'autres frais, droits et commissions peuvent avoir été imputés au fonds cible.

Notes

- * Taux d'intérêt variable.
- ** Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement prêtées.
- *** Ne contient aucune position négative.

DWS Invest II Global Total Return Fund

Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

I. Revenus			
1. Dividendes (avant retenue à la source)	EUR	1 715 467,36	
2. Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	EUR	464 766,68	
3. Revenus des opérations d'échange (swaps)	EUR	25 890,56	
4. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	EUR	26 978,84	
5. Revenus des parts de fonds de placement	EUR	30 718,37	
6. Revenus des prêts de titres	EUR	32 061,30	
7. Déduction de la retenue à la source à l'étranger	EUR	-215 414,27	
8. Autres revenus	EUR	1 796,23	
Total des revenus	EUR	2 082 265,07	
II. Dépenses			
1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	EUR	-55 460,52	
2. Commission de gestion	EUR	-265 491,37	
<i>dont:</i>			
Commission de gestion de base	EUR	-266 465,36	
Revenus découlant du plafond de charges	EUR	22 770,83	
Commission d'administration	EUR	-21 796,84	
3. Rémunération du dépositaire	EUR	-4 121,24	
4. Frais d'audit, juridiques et de publication	EUR	-22 938,37	
5. Taxe d'abonnement	EUR	-10 661,99	
6. Autres dépenses	EUR	-29 549,97	
<i>dont:</i>			
Rémunération liée aux revenus des prêts	EUR	-10 687,10	
autres	EUR	-18 862,87	
Total des dépenses	EUR	-388 223,46	
III. Revenus ordinaires, nets	EUR	1 694 041,61	
IV. Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	EUR	6 420 052,65	
Résultat des opérations de vente	EUR	6 420 052,65	
V. Résultat de l'exercice	EUR	8 114 094,26	

Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le total des frais sur encours des classes d'actions s'élevait à :

classe FD 0,77 % par an,	classe ID 0,51 % par an,
classe LD 1,54 % par an,	classe RD 0,23 % par an,
classe XD 0,00 % ¹	

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe d'actions considérée au cours d'un exercice.

D'autres frais, droits et commissions sont occasionnés au niveau des fonds cibles. Le fonds a investi plus de 20 % de ses avoirs dans des fonds cibles. Dans la mesure où les compartiments publient un TFE, celui-ci est pris en compte au niveau du fonds (TFE synthétique). En cas de non publication d'un TFE au niveau du fonds cible, la commission de gestion / les frais forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ce TFE synthétique s'élevait à :

classe FD 0,85 % par an,	classe ID 0,59 % par an,
classe LD 1,61 % par an,	classe RD 0,31 % par an
classe XD 0,08 % ¹	

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe FD 0,009 % par an,	classe ID 0,009 % par an,
classe LD 0,009 % par an,	classe RD 0,009 % par an
classe XD <0,001 % ¹	

de l'actif moyen du fonds relatif à la classe d'actions concernée.

¹ Pour les classes d'actions liquidées en cours d'année, on se dispense d'une annualisation.

Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 30 379,76 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

Évolution de l'actif du fonds 2022

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice ...		EUR	111 453 182,71
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-1 835 103,80	
2. Encaissement (net)	EUR	19 631 843,57	
3. Régularisation des revenus / dépenses	EUR	-159 664,55	
4. Revenus ordinaires, nets	EUR	1 694 041,61	
5. Plus-values / moins-values réalisées	EUR	6 420 052,65	
6. Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	EUR	-16 963 906,55	
II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	EUR	120 240 445,64	

Composition des plus-values / moins-values 2022

Plus-values / moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)		EUR	6 420 052,65
<i>sur:</i>			
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	4 493 000,95	
Opérations de change (à terme)	EUR	-971 491,71	
Dérivés et autres opérations à terme sur instruments financiers ²	EUR	2 898 543,41	

² Cette position peut comprendre des contrats d'option ou des opérations d'échange (swaps) et / ou des opérations sur warrants ou sur dérivés de crédit.

DWS Invest II Global Total Return Fund

Précisions concernant l'affectation des résultats *

Classe FD			
Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	1,80
Classe ID			
Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	1,81
Classe LD			
Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	1,78
Classe RD			
Type	au	Devise	Par action
Distribution finale	10 mars 2023	EUR	1,83

* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

Dans le cas d'une distribution finale, les résultats ordinaires restants éventuellement sont capitalisés.

Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

Actif du fonds en fin d'exercice			
2022	EUR	120 240 445,64	
2021	EUR	111 453 182,71	
2020	EUR	106 413 822,57	
Valeur liquidative en fin d'exercice			
2022	EUR	100,26	Classe FD
	EUR	100,63	Classe ID
	EUR	99,05	Classe LD
	EUR	102,10	Classe RD
	EUR	-	Classe XD
2021	EUR	109,45	Classe FD
	EUR	109,87	Classe ID
	EUR	108,12	Classe LD
	EUR	111,45	Classe RD
	EUR	111,78	Classe XD
2020	EUR	103,45	Classe FD
	EUR	103,83	Classe ID
	EUR	102,25	Classe LD
	EUR	105,35	Classe RD
	EUR	104,18	Classe XD

Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2022

Composition de l'actif consolidé du fonds au 31 décembre 2022

	DWS Invest II SICAV		DWS Invest II ESG	DWS Invest II
	EUR *		European Top Dividend	ESG US Top Dividend
	Consolidé	Part en % de l'actif du fonds	(auparavant : DWS Invest II European Top Dividend) EUR	(auparavant : DWS Invest II US Top Dividend) EUR
Actifs				
Total du portefeuille-titres	1 041 927 523,06	95,23	305 461 613,50	369 923 911,43
Dérivés sur indices boursiers	658 999,68	0,06	0,00	0,00
Dérivés sur taux d'intérêt	472 989,94	0,04	0,00	0,00
Dérivés sur devises	1 283 971,64	0,12	1 889,65	217 484,58
Avoirs bancaires	52 781 910,71	4,82	8 415 469,51	23 498 453,24
Autres éléments d'actif	2 009 509,68	0,19	513 678,10	702 647,39
À recevoir au titre d'opérations sur actions	103 216,01	0,01	54 725,88	32 749,35
Total des éléments d'actif **	1 099 238 120,72	100,47	314 447 376,64	394 375 245,99
Engagements				
Engagements à court terme	-1 270 567,38	-0,12	0,00	0,00
Autres engagements	-2 612 367,53	-0,24	-871 606,11	-1 022 342,32
Engagements découlant d'opérations sur actions	-1 224 638,42	-0,11	-140 959,95	-1 043 964,52
Total des engagements **	-5 107 573,33	-0,47	-1 012 566,06	-2 066 306,84
Actif du fonds	1 094 130 547,39	100,00	313 434 810,58	392 308 939,15

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée des résultats.

** En cas de dérivés ou d'opérations à terme, le montant inscrit sous « Total des éléments d'actif » prend en compte le surdimensionnement net positif des positions soldées au sein de la même catégorie de produits, alors que les surdimensionnements négatifs sont consignés sous « Total des engagements ».

DWS Invest II Euro Bonds Conservative EUR	DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund EUR	DWS Invest II Global Total Return Fund EUR
60 025 271,02	196 796 129,06	109 720 598,05
0,00	0,00	658 999,68
0,00	0,00	472 989,94
720 876,61	0,00	343 720,80
3 649 911,53	8 477 291,84	8 740 784,59
252 357,52	142 313,83	398 512,84
0,00	15 740,78	0,00
64 648 416,68	205 431 475,51	120 335 605,90
0,00	-1 270 567,38	0,00
-48 427,54	-574 831,30	-95 160,26
-31 418,86	-8 295,09	0,00
-79 846,40	-1 853 693,77	-95 160,26
64 568 570,28	203 577 781,74	120 240 445,64

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2022

Comptes de résultats consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (y compris régularisation des revenus)

	DWS Invest II SICAV EUR * Consolidé	DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend) EUR	DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend) EUR
Revenus			
Dividendes (avant retenue à la source)	29 179 743,27	12 996 846,36	10 841 357,75
Intérêts sur titres (avant retenue à la source)	893 039,87	0,00	0,00
Revenus des opérations d'échange (swaps)	25 890,56	0,00	0,00
Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source)	351 091,90	18 276,65	215 139,17
Revenus des parts de fonds de placement	30 718,37	0,00	0,00
Revenus des prêts de titres	36 104,88	1 802,63	0,00
Déduction de la retenue à la source à l'étranger	-4 932 861,74	-976 260,47	-3 087 651,14
Autres revenus	4 053,59	2 047,92	0,00
Total des revenus	25 587 780,70	12 042 713,09	7 968 845,78
Dépenses			
Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement	-112 397,51	-17 955,05	-15 247,13
Commission de gestion	-13 389 088,64	-4 586 615,86	-5 292 141,03
Rémunération du dépositaire	-44 619,23	-17 402,26	-13 086,11
Frais d'audit, juridiques et de publication	-221 183,15	-70 269,71	-73 842,85
Taxe d'abonnement	-500 757,75	-155 630,79	-196 126,64
Autres dépenses	-331 795,22	-94 102,26	-106 196,52
Total des dépenses	-14 599 841,50	-4 941 975,93	-5 696 640,28
Revenus ordinaires, nets	10 987 939,20	7 100 737,16	2 272 205,50
Opérations de vente			
Plus-values / moins-values réalisées	29 012 745,25	7 433 042,15	13 705 234,02
Résultat des opérations de vente	29 012 745,25	7 433 042,15	13 705 234,02
Résultat de l'exercice	40 000 684,45	14 533 779,31	15 977 439,52

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée des résultats.

Afin de consolider le compartiment liquidé, l'inscription des montants du compte de résultats de chacun des postes du compte de résultats a été modifiée à des fins de comparaison, contrairement à la représentation séparée du compte de résultats sous la forme d'une inscription séparée du montant total, en faveur d'une affectation des composants correspondants du compte de résultats au niveau des postes correspondants du compte de résultats.

DWS Invest II Euro Bonds Conservative EUR	DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund EUR	DWS Invest II Global Total Return Fund EUR
0,00	3 626 071,80	1 715 467,36
428 273,19	0,00	464 766,68
0,00	0,00	25 890,56
9 662,79	81 034,45	26 978,84
0,00	0,00	30 718,37
0,00	2 240,95	32 061,30
-1 453,61	-652 082,25	-215 414,27
0,00	209,44	1 796,23
436 482,37	3 057 474,39	2 082 265,07
-23 734,81	0,00	-55 460,52
-164 116,40	-3 080 723,98	-265 491,37
-725,63	-9 283,99	-4 121,24
-12 549,73	-41 582,49	-22 938,37
-31 297,73	-107 040,60	-10 661,99
-9 705,83	-92 240,64	-29 549,97
-242 130,13	-3 330 871,70	-388 223,46
194 352,24	-273 397,31	1 694 041,61
-1 500 805,60	2 955 222,03	6 420 052,65
-1 500 805,60	2 955 222,03	6 420 052,65
-1 306 453,36	2 681 824,72	8 114 094,26

DWS Invest II SICAV – 31 décembre 2022

Évolution consolidée de l'actif du fonds pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	DWS Invest II SICAV EUR *	DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend) EUR	DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend) EUR
	Consolidé		
Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	1 140 183 062,06	339 878 382,55	402 227 650,74
Distribution pour l'exercice précédent / distribution intermédiaire	-13 409 777,18	-8 333 778,71	-3 239 349,99
Encaissement / décaissement (net)	40 216 124,61	13 960 976,03	-417 991,87
Régularisation des revenus / dépenses	-1 516 859,27	-270 950,07	-53 254,02
Revenus ordinaires, nets	10 987 939,20	7 100 737,16	2 272 205,50
Plus-values / moins-values réalisées	29 012 745,25	7 433 042,15	13 705 234,02
Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées	-111 342 687,28	-46 333 598,53	-22 185 555,23
Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice	1 094 130 547,39	313 434 810,58	392 308 939,15

* L'actif du fonds consolidé, le compte de résultats consolidé ainsi que l'évolution de l'actif du fonds consolidé correspondent à la somme des résultats de chaque compartiment. En cas de placement au sein des compartiments (pour lesquels un compartiment investit dans un autre compartiment du même fonds à compartiments), les comptes respectifs du fonds n'ont pas fait l'objet d'une élimination à des fins de représentation consolidée des résultats.

DWS Invest II Euro Bonds Conservative EUR	DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund EUR	DWS Invest II Global Total Return Fund EUR
83 629 475,40	202 994 370,66	111 453 182,71
0,00	-1 544,68	-1 835 103,80
-17 650 205,11	24 691 501,99	19 631 843,57
-601 602,78	-431 387,85	-159 664,55
194 352,24	-273 397,31	1 694 041,61
-1 500 805,60	2 955 222,03	6 420 052,65
497 356,13	-26 356 983,10	-16 963 906,55
64 568 570,28	203 577 781,74	120 240 445,64

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1
Fax : +352 22 51 71
E-mail : info@kpmg.lu
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des actionnaires de
DWS Invest II SICAV
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg**

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DWS Invest II SICAV et de chacun de ses compartiments (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres valeurs du patrimoine au 31 décembre 2022, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds DWS Invest II SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de ses opérations et des changements de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration du fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du conseil d'administration du fonds dans la clôture des comptes

Le conseil d'administration du fonds est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement et de présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration du fonds est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds et de chacun de ses compartiments en matière de poursuite de ses activités et – si cela est pertinent – de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuité comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds ou de clôturer certains de ses compartiments, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs, car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, des omissions intentionnelles d'éléments, des informations trompeuses ou à la manipulation dans le cadre des contrôles internes.

- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le conseil d'administration du fonds, des estimations comptables faites et des informations fournies en annexe.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuation des activités comme base de reddition des comptes par le conseil d'administration du fonds ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds ou d'un de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ou certains de ses compartiments ne puissent plus poursuivre leurs activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations fournies en annexe, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 21 avril 2023

KPMG Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Pia Schanz



Informations complémentaires

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

Après accord des actionnaires de la société lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2022, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration a été approuvée sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice de la société. Le membre indépendant du conseil d'administration a perçu une rémunération de 10 000 EUR au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Rémunérations et participations des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est tenue le 26 avril 2023, la rémunération annuelle du membre indépendant du conseil d'administration au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 a été approuvée. Le montant prévu de la rémunération du membre indépendant du conseil d'administration est de 10 000 EUR sur la base du nombre de compartiments à la fin de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

La rémunération des membres indépendants du conseil d'administration est versée par la société de gestion.

Aux fins de clarification : les membres non indépendants du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunération en leur qualité de membres du conseil d'administration ni autres prestations en nature de la part de la société ou de la société de gestion.

Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 ¹⁾

Effectifs en moyenne annuelle	152	
Rémunération globale ²⁾	21 279 765	EUR
Rémunération fixe	18 301 194	EUR
Rémunération variable	2 978 570	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale ³⁾	1 454 400	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques ⁴⁾	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	1 248 758	EUR

¹⁾ Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

²⁾ Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

³⁾ La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors du directoire.

⁴⁾ Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	1 253 212,39	-	-
en % de l'actif du fonds	0,40 %	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	Citigroup Global Markets Europe AG		
Volume brut des opérations ouvertes	1 253 212,39		
État du siège	République fédérale d'Allemagne		
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing			
(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	1 253 212,39	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues			
Type(s) :			
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	1 319 809,41	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :			
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;			
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;			
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;			
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;			
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.			
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.			
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.			
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.			

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	EUR	-	-

	7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
	Moins d'1 jour	-	-
	Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
	Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
	Entre 1 et 3 mois	-	-
	Entre 3 mois et 1 an	-	-
	Plus d'1 an	-	-
	à durée indéterminée	1 319 809,41	-

	8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)		
	Part des revenus du fonds		
	absolu	1 210,15	-
	en % des revenus bruts	67,00 %	-
	Part des coûts du fonds	-	-

	Part des revenus de la société de gestion		
	absolu	605,08	-
	en % des revenus bruts	33,00 %	-
	Part des coûts de la société de gestion	-	-

	Part des revenus de tiers		
	absolu	-	-
	en % des revenus bruts	-	-
	Part des coûts de tiers	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

absolu	9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
			-

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	1 253 212,39
Part	0,41 %

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	French Republic Government Bond OAT		
Volume des garanties reçues (absolu)	1 319 809,41		
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II ESG European Top Dividend (auparavant : DWS Invest II European Top Dividend)

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg		
Montant détenu en absolu	1 319 809,41		

DWS Invest II ESG US Top Dividend (auparavant : DWS Invest II US Top Dividend)

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

Au cours de la période sous revue, aucune opération de financement sur titres conformément au règlement susmentionné n'a été effectuée.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	-	-	-
en % de l'actif du fonds	-	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
2. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
3. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	-	-	-
Obligations	-	-	-
Actions	-	-	-
Autre(s)	-	-	-

	Qualité(s) :		
	Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :		
	– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;		
	– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;		
	– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;		
	– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;		
	– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.		
	La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.		
	Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.		
	Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.		

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

6. Devise(s) des garanties reçues			
Devise(s) :	-	-	-

7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)			
Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	-	-	-

8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)			
Part des revenus du fonds			
absolu	1 410,25	-	-
en % des revenus bruts	67,00 %	-	-
Part des coûts du fonds	-	-	-

Part des revenus de la société de gestion			
absolu	705,13	-	-
en % des revenus bruts	33,00 %	-	-
Part des coûts de la société de gestion	-	-	-

Part des revenus de tiers			
absolu	-	-	-
en % des revenus bruts	-	-	-
Part des coûts de tiers	-	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps	
absolu	-

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	-
Part	-

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
2. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
3. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
4. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
5. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
6. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
7. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
8. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
9. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			
10. Nom			
Volume des garanties reçues (absolu)			

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	-	-	-
1. Nom			
Montant détenu en absolu			

DWS Invest II Global Total Return Fund

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
1. Éléments d'actif utilisés			
absolu	5 092 148,35	-	-
en % de l'actif du fonds	4,23 %	-	-
2. Les 10 principales contreparties			
1. Nom	UBS AG London Branch		
Volume brut des opérations ouvertes	4 546 022,10		
État du siège	Royaume-Uni		
2. Nom	Barclays Bank Ireland PLC FI		
Volume brut des opérations ouvertes	436 222,25		
État du siège	Irlande		
3. Nom	Barclays Bank Ireland PLC EQ		
Volume brut des opérations ouvertes	109 904,00		
État du siège	Irlande		
4. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
5. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
6. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
7. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
8. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

DWS Invest II Global Total Return Fund

9. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

10. Nom			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	5 092 148,35	-	-

5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	Type(s) :		
Avoirs bancaires	10 048,97	-	-
Obligations	536 518,24	-	-
Actions	4 850 932,21	-	-
Autre(s)	-	-	-

Qualité(s) :			
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :			
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;			
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;			
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;			
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;			
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.			
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.			
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.			
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds.			

DWS Invest II Global Total Return Fund

Devise(s) :	6. Devise(s) des garanties reçues		
	CAD, DKK, EUR, GBP, JPY, NZD, USD	-	-

	7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)		
	Moins d'1 jour	-	-
	Entre 1 jour et 1 semaine	-	-
	Entre 1 semaine et 1 mois	-	-
	Entre 1 et 3 mois	-	-
	Entre 3 mois et 1 an	-	-
	Plus d'1 an	-	-
	à durée indéterminée	5 397 499,42	-

	8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus)		
	Part des revenus du fonds		
	absolu	21 760,34	-
	en % des revenus bruts	67,00 %	-
	Part des coûts du fonds	-	-

	Part des revenus de la société de gestion		
	absolu	10 880,17	-
	en % des revenus bruts	33,00 %	-
	Part des coûts de la société de gestion	-	-

	Part des revenus de tiers		
	absolu	-	-
	en % des revenus bruts	-	-
	Part des coûts de tiers	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

absolu	9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps		
			-

DWS Invest II Global Total Return Fund

10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	5 092 148,35
Part	4,64 %

11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Centerra Gold, Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	437 922,63		
2. Nom	STORE Capital Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	435 406,94		
3. Nom	Digital Realty Trust, Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	435 400,18		
4. Nom	Crown Castle, Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	435 387,30		
5. Nom	Mid-America Apartment Communities, Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	435 298,10		
6. Nom	Tod's SpA		
Volume des garanties reçues (absolu)	434 886,60		
7. Nom	Card Factory PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	366 149,11		
8. Nom	Uniti Group, Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	364 791,88		
9. Nom	Ryman Healthcare Ltd		
Volume des garanties reçues (absolu)	353 739,30		
10. Nom	Wickes Group PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	331 735,61		

12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

DWS Invest II Global Total Return Fund

13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	Non applicable, car aucune garantie n'a été octroyée dans le cadre des opérations de prêts de titres.	-
Comptes collectifs / dépôts		-
Autres comptes / dépôts		-
Le type de garde détermine le bénéficiaire		-

14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg		
Montant détenu en absolu	5 397 499,42		

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II ESG European Top Dividend

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493002FIDT276281731

ISIN : LU0781237614

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,08 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que de la qualité ESG en général, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques élevés ou excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant un niveau élevé ou le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs présentant des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance élevés ou excessifs par rapport à leur groupe de référence, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		65,72 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		24,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		6,16 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		1,23 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		2,85 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		8,34 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		45,02 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		38,78 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		2,59 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		22,52 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		11,63 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		32,93 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		27,56 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		2,92 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille

Implication dans des secteurs controversés

Énergie nucléaire C

2,07 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Énergie nucléaire D		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C		3,42 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F		0 % des actifs du portefeuille
Charbon C		3,42 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		1,43 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		1,52 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	646,12
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	1262,26
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	16,97 %
PAII - 08. Émissions dans l'eau	Eaux usées rejetées dans les eaux de surface (en tonnes) à la suite d'activités industrielles ou de production.	89,33
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le compartiment n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Émissions dans l'eau (n° 8) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du compartiment qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Deutsche Telekom Reg.	Télécommunications	3,1 %	Allemagne
Reckitt Benckiser Group	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	2,5 %	Royaume-Uni
Roche Holding Profitsh.	Santé	2,5 %	Suisse
Gaztransport Technigaz	Énergie	2,4 %	France
National Grid	Services aux collectivités	2,3 %	Royaume-Uni
Novo-Nordisk B	Santé	2,2 %	Danemark
Novartis Reg.	Santé	2,2 %	Suisse
Neste Oyj	Énergie	2,2 %	Finlande
BASF Reg.	Chimie	1,9 %	Allemagne
Unilever	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	1,9 %	Royaume-Uni
Vonovia	Immobilier	1,9 %	Allemagne
Norsk Hydro	Matières premières	1,9 %	Norvège
Antofagasta	Matières premières	1,9 %	Royaume-Uni
Galencia Reg.	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	1,8 %	Suisse
BMW Pref.	Constructeurs et équipementiers automobiles	1,8 %	Allemagne

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



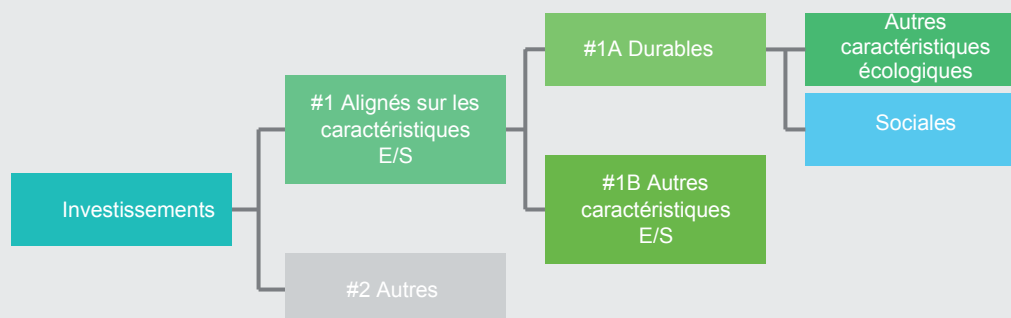
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 97,58 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 23,08 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

2,42 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II ESG European Top Dividend

Répartition de la structure sectorielle/
Emetteurs

En % des actifs du portefeuille

Technologies de l'information	0,74 %
Services dans le domaine des télécommunications	6,26 %
Biens de consommation durables	22,51 %
Énergie	8,53 %
Biens de consommation courante	4,55 %
Secteur financier	17,86 %
Matières premières	18,15 %
Industrie	11,84 %
Services aux collectivités	7,02 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	16,97 %

Situation au : 31 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

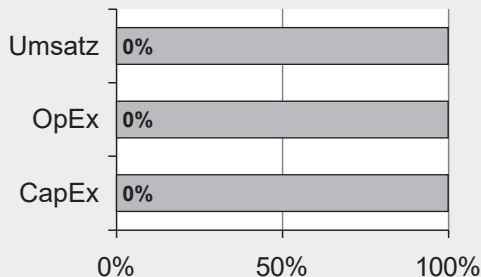
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

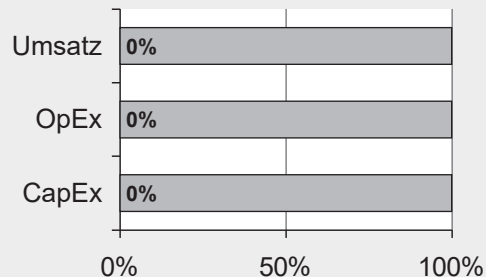
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Taxonomiekonformität der Investitionen **einschließlich Staatsanleihen***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Taxonomiekonformität der Investitionen **ohne Staatsanleihen***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités d'économie de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 23,08 % de l'actif net du compartiment.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 23,08 % de l'actif net du compartiment.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligataire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans des actions d'émetteurs européens dont le rendement en dividendes devait être supérieur à la moyenne. Les critères suivants ont été décisifs pour la sélection des actions : Rendement de dividende supérieur à la moyenne du marché, pérennité du rendement et de la croissance des dividendes, croissance passée et prévue des bénéfices et ratio cours/bénéfices.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG

L'équipe de gestion du portefeuille de ce compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans une catégorie a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique élevé (c'est-à-dire notés « E ») ont été limités à 5 % de l'actif net du compartiment.

• Évaluation de la norme DWS

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement. Les émetteurs présentant un degré élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « E ») ont été limités à 5 % de l'actif net du compartiment.

• Évaluation de la qualité ESG de DWS

L'évaluation de la qualité ESG de DWS a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains. Pour les entreprises, l'évaluation de la qualité ESG de DWS a permis une comparaison

avec des groupes de pairs basée sur un consensus interfournisseurs sur l'évaluation ESG globale (approche Best-in-Class), par exemple en ce qui concerne la gestion des changements environnementaux, de la sécurité des produits, des collaborateurs ou de l'éthique de l'entreprise. Le groupe de référence était composé d'entreprises du même secteur et de la même région. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse. Les entreprises mal notées par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notées « E » ou « F ») étaient exclues de l'investissement. Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG de DWS a évalué la gouvernance globale en tenant compte, entre autres, des libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de gouvernance (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement. En outre, les émetteurs notés « D » dans le cadre de l'évaluation de la qualité ESG de DWS ont été limités à 15 % de l'actif net du compartiment.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement, les produits du tabac et les divertissements pour adultes. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres domaines pertinents étaient par exemple l'énergie nucléaire ou l'extraction de charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement. En ce qui concerne la participation à l'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques. Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total qu'ils en tirent. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Dans la mesure où le compartiment cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales promues et les pratiques de gouvernance d'entreprise en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées relatives à l'évaluation du risque climatique et de transition, l'évaluation de la norme DWS et de la qualité ESG (à l'exclusion de l'évaluation des émetteurs souverains).

Les objectifs en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment n'ont pas été réalisés par l'investissement dans des produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG.

Les liquidités supplémentaires n'ont pas été évaluées au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée

sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II ESG US Top Dividend

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 549300808BH2BFBPQV18

ISIN : LU0781238778

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 28,35 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que de la qualité ESG en général, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques élevés ou excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant un niveau élevé ou le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs présentant des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance élevés ou excessifs par rapport à leur groupe de référence, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		52,27 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		11,91 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		30,7 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		4,64 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		18,73 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		57,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		23,33 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		13,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		19,76 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		28,89 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		35,36 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		2,07 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Énergie nucléaire C		0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Énergie nucléaire D		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire E		0 % des actifs du portefeuille
Énergie nucléaire F		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard C		2,67 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard D		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard E		0 % des actifs du portefeuille
Jeux de hasard F		0 % des actifs du portefeuille
Charbon C		0 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		1,46 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie C		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie D		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie E		0 % des actifs du portefeuille
Pornographie F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		6,44 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	156,57
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	745,95
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,14 %
PAII - 08. Émissions dans l'eau	Eaux usées rejetées dans les eaux de surface (en tonnes) à la suite d'activités industrielles ou de production.	74,73
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le compartiment n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Émissions dans l'eau (n° 8) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du compartiment qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
The Procter & Gamble	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	3,6 %	États-Unis
Johnson & Johnson	Santé	3,3 %	États-Unis
PepsiCo	Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	3,2 %	États-Unis
Pfizer	Santé	2,9 %	États-Unis
Merck & Co.	Santé	2,5 %	États-Unis
The Home Depot	Commerce de détail	2,4 %	États-Unis
AbbVie	Santé	2,3 %	États-Unis
Marsh & McLennan Cos.	Assurances	2,2 %	États-Unis
McDonald's Corp.	Voyages et loisirs	2,0 %	États-Unis
The Coca-Cola Co.	Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	2,0 %	États-Unis
Hasbro	Biens de consommation et services	2,0 %	États-Unis
Motorola Solutions	Télécommunications	2,0 %	États-Unis
Bristol-Myers Squibb Co.	Santé	1,9 %	États-Unis
Chubb	Assurances	1,8 %	États-Unis
Eli Lilly and Company	Santé	1,7 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



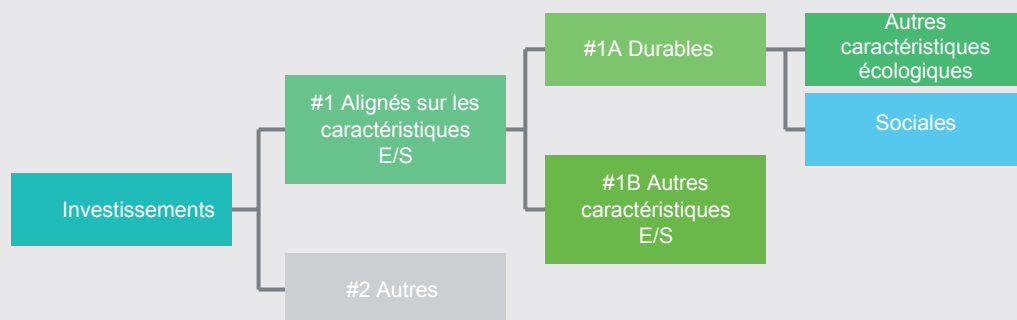
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 99,52 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 28,35 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

0,48 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II ESG US Top Dividend

Répartition de la structure sectorielle/
émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Technologies de l'information	5,50 %
Services dans le domaine des télécommunications	8,51 %
Biens de consommation durables	35,60 %
Énergie	3,35 %
Biens de consommation courante	12,87 %
Secteur financier	15,24 %
Matières premières	3,75 %
Industrie	7,15 %
Services aux collectivités	2,32 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,14 %

Situation au : 31 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

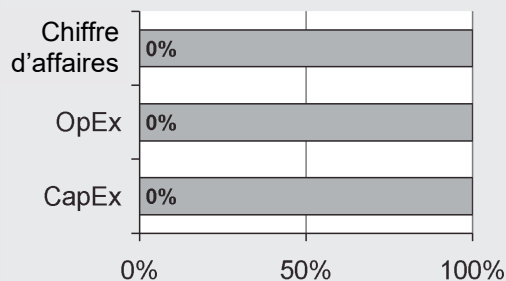
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

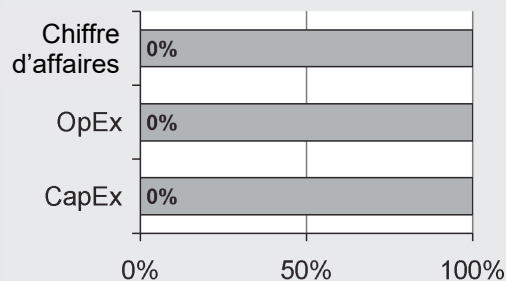
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités d'économie de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 28,35 % de l'actif net du compartiment.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 28,35 % de l'actif net du compartiment.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans des actions d'émetteurs américains dont le rendement en dividendes devait être supérieur à la moyenne. Les critères suivants ont été décisifs pour la sélection des actions : Rendement de dividende supérieur à la moyenne du marché, pérennité du rendement et de la croissance des dividendes, croissance passée et prévue des bénéfices et ratio cours/bénéfices.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG

L'équipe de gestion du portefeuille de ce compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans une catégorie a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique élevé (c'est-à-dire notés « E ») ont été limités à 5 % de l'actif net du compartiment.

• Évaluation de la norme DWS

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation internationale du travail ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement. Les émetteurs présentant un degré élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « E ») ont été limités à 5 % de l'actif net du compartiment.

• Évaluation de la qualité ESG de DWS

L'évaluation de la qualité ESG de DWS a fait la distinction entre les entreprises et les émetteurs souverains. Pour les entreprises, l'évaluation de la qualité ESG de DWS a permis une comparaison

avec des groupes de pairs basée sur un consensus interfournisseurs sur l'évaluation ESG globale (approche Best-in-Class), par exemple en ce qui concerne la gestion des changements environnementaux, de la sécurité des produits, des collaborateurs ou de l'éthique de l'entreprise. Le groupe de référence était composé d'entreprises du même secteur et de la même région. Les émetteurs les mieux notés dans ce groupe de référence ont reçu une note plus élevée, tandis que les émetteurs les moins bien notés ont reçu une note plus basse. Les entreprises mal notées par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notées « E » ou « F ») étaient exclues de l'investissement. Pour les émetteurs souverains, l'évaluation de la qualité ESG de DWS a évalué la gouvernance globale en tenant compte, entre autres, des libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de gouvernance (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement. En outre, les émetteurs notés « D » dans le cadre de l'évaluation de la qualité ESG de DWS ont été limités à 15 % de l'actif net du compartiment.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement, les produits du tabac et les divertissements pour adultes. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres domaines pertinents étaient par exemple l'énergie nucléaire ou l'extraction de charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement. En ce qui concerne la participation à l'extraction du charbon et à la production d'énergie à partir du charbon, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques. Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total qu'ils en tirent. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Dans la mesure où le compartiment cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales promues et les pratiques de gouvernance d'entreprise en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées relatives à l'évaluation du risque climatique et de transition, l'évaluation de la norme DWS et de la qualité ESG (à l'exclusion de l'évaluation des émetteurs souverains).

Les objectifs en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment n'ont pas été réalisés par l'investissement dans des produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG.

Les liquidités supplémentaires n'ont pas été évaluées au moyen de la méthodologie d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée

sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise. En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493007L6P1NJG33X677

ISIN : LU0826452848

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 19,38 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que des questions gouvernementales, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		47,35 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		25,06 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		21,52 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		6,46 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		12,85 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		71,18 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		10,31 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		6,04 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		24,59 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		8,68 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		26,16 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		26,21 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		14,74 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		0,65 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C		0 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		6,04 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	271,84
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	666,65
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,04 %
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le compartiment n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du compartiment qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
Alphabet Cl.A	Technologies	8,7 %	États-Unis
Nestlé Reg.	Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	5,1 %	Suisse
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.	Technologies	4,7 %	Taiwan
Samsung Electronics Co.	Technologies	4,4 %	Corée du Sud
Unilever	Produits d'hygiène, parapharmacie et centre commercial	3,4 %	Royaume-Uni
VISA Cl.A	Produits industriels et services	2,9 %	États-Unis
AutoZone	Commerce de détail	2,9 %	États-Unis
UnitedHealth Group	Santé	2,9 %	États-Unis
Medtronic	Santé	2,6 %	Irlande
Marsh & McLennan Cos.	Assurances	2,5 %	États-Unis
Merck & Co.	Santé	2,4 %	États-Unis
eBay	Biens de consommation et services	2,3 %	États-Unis
Talanx Reg.	Assurances	2,3 %	Allemagne
Tencent Holdings	Technologies	2,2 %	Chine
The Home Depot	Commerce de détail	2,2 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



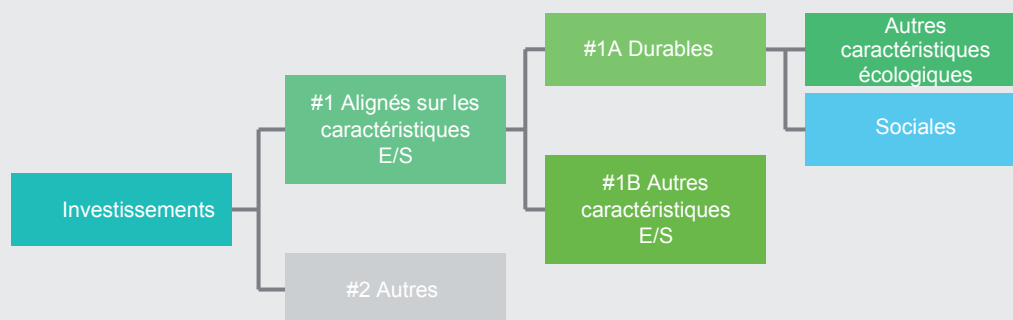
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 100 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 19,38 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

0 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II Global Equity High Conviction Fund

Répartition de la structure sectorielle/
émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Technologies de l'information	22,02 %
Services dans le domaine des télécommunications	17,09 %
Biens de consommation durables	26,85 %
Énergie	6,12 %
Biens de consommation courante	5,12 %
Secteur financier	16,70 %
Matières premières	0,97 %
Industrie	1,80 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,04 %

Situation au : 31 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

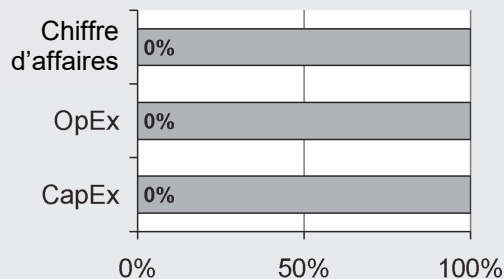
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

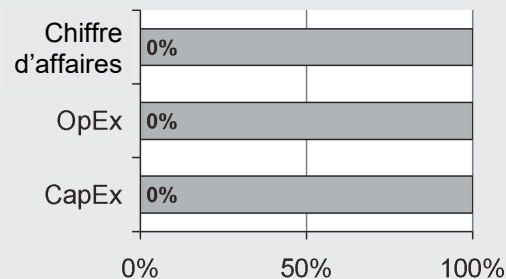
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités d'économie de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,38 % de l'actif net du compartiment.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,38 % de l'actif net du compartiment.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie obligatoire comme stratégie principale de placement. Au moins 70 % des actifs du compartiment ont été investis dans les valeurs mobilières suivantes : actions, certificats d'actions, bons de participation et de jouissance, obligations convertibles, American Depositary Receipts (ADR) et Global Depositary Receipts (GDR) cotés sur des bourses et des marchés reconnus et émis par des institutions financières internationales, ainsi que des warrants sur actions d'émetteurs mondiaux. Les émetteurs susmentionnés étaient des entreprises présentant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne et à long terme. « High Conviction » (forte conviction) impliquait la mise en œuvre – sur la base des décisions d'investissement de l'équipe de gestion du portefeuille – de stratégies de titres individuels avec des pondérations plus élevées et une diversification plus faible que pour un produit basé sur un indice de référence.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG

L'équipe de gestion du portefeuille de ce compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans le cadre d'une approche d'évaluation a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation de la norme DWS

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies et des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS des émetteurs souverains

L'évaluation DWS des émetteurs souverains a porté sur les libertés politiques et civiles. Les émetteurs

souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement et les produits du tabac. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres secteurs définis comme pertinents étaient par exemple l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation.

En ce qui concerne l'implication dans les produits du tabac et les armes à feu civiles, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) impliqués modérément, fortement ou excessivement (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'industrie de l'armement, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'extraction du charbon et la production d'énergie à partir du charbon ou dans d'autres secteurs et pratiques commerciales controversés, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques. Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total réalisé. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Dans la mesure où le compartiment cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales et les pratiques de gouvernance d'entreprise annoncées en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées en ce qui concerne l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les objectifs en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment n'ont pas été réalisés par l'investissement dans des produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un

dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

Dénomination du produit : DWS Invest II Global Total Return Fund

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 5493002KCM1TQPN7RM50

ISIN : LU1246176181

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 17,71 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que des questions gouvernementales, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées.

Ce compartiment a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce compartiment n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

DWS Invest II Global Total Return Fund

Indicateurs	Description	Performance
Indicateurs de durabilité		
Évaluation de la qualité ESG A		39,3 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		17,53 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		23,84 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		2,9 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		6,25 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		1,4 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		13,72 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		41,15 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		26,75 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		16,19 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		6,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		24,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		15,69 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		4,8 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		9,44 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		12,29 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des secteurs controversés		
Charbon C		4,56 % des actifs du portefeuille
Charbon D		0 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Charbon E		0 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		3,71 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
Implication dans des armes controversées		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
Les principales incidences négatives (PAI)		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	313,9
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	693,86
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,27 %
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,02 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 30 décembre 2022

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage ²	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété ³ /mère ⁴	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant ⁵	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation ⁷	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies ⁸	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le compartiment a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du compartiment a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le compartiment n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du compartiment a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du compartiment qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

DWS Invest II Global Total Return Fund

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
XTrackers ETC/Gold 23.04.80	Matières premières	8,0 %	Irlande
DWS Invest Financial Hybrid Bonds FC	Fonds obligataire	2,4 %	Luxembourg
Xtrackers MSCI World Financials UCITS ETF 1C	Fonds d'actions	2,3 %	Irlande
Xtrackers MSCI China UCITS ETF 1C	Services financiers	2,3 %	Luxembourg
United States of America 22/04.30.24	Obligations	2,3 %	États-Unis
Alphabet Cl.C	Technologies	2,2 %	États-Unis
DWS Invest ESG Asian Bonds USD IC500	Fonds obligataire	1,9 %	Luxembourg
DWS Invest Euro High Yield Corporates IC50	Fonds obligataires	1,8 %	Luxembourg
Deutsche Telekom Reg.	Télécommunications	1,8 %	Allemagne
Microsoft Corp.	Technologies	1,8 %	États-Unis
DWS Invest ESG Global Corporate Bonds ID	Fonds obligataires	1,6 %	Luxembourg
Kreditanst.f.Wiederaufbau 20/19.10.2023 DI	Obligations	1,6 %	Allemagne
US Treasury 20/30.11.22	Obligations	1,6 %	États-Unis
E.ON Reg.	Services aux collectivités	1,6 %	Allemagne
US Treasury 21/31.03.23	Obligations	1,5 %	États-Unis

pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022



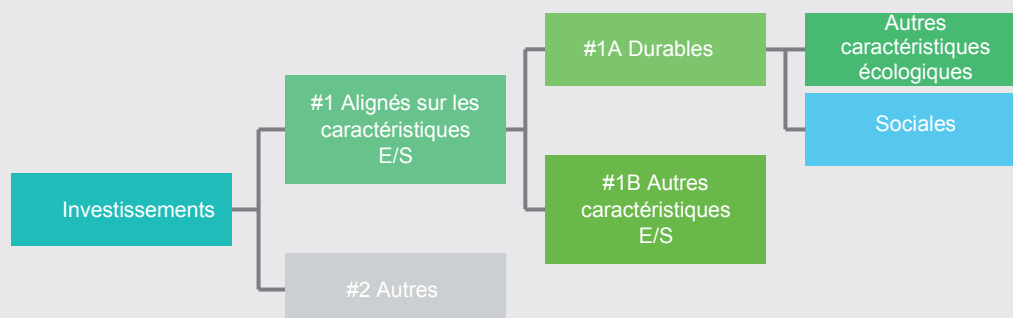
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce compartiment a investi 91,62 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 17,71 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

8,38 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce compartiment, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

DWS Invest II Global Total Return Fund

Répartition de la structure sectorielle/émetteurs

En % des actifs du portefeuille

Technologies de l'information	6,99 %
Services de télécommunications	6,45 %
Biens de consommation durable	12,85 %
Biens de consommation courante	1,48 %
Secteur financier	6,98 %
Matières premières	1,68 %
Industries	3,32 %
Services aux collectivités	2,95 %
Entreprises	9,67 %
Administrations centrales	14,94 %
Fonds obligataires	10,10 %
Fonds d'actions	13,84 %
Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,27 %

Situation au : 31 décembre 2022



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO₂ d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?¹

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

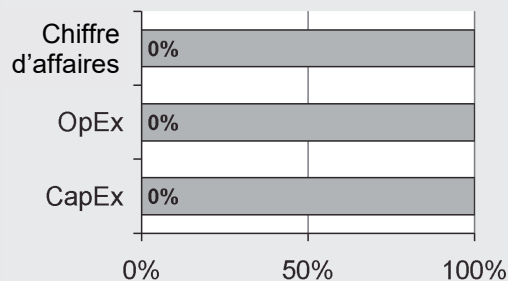
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

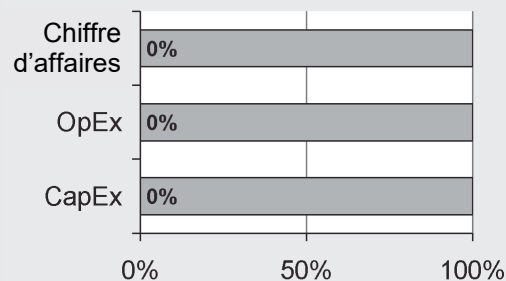
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État***



■ Conformes à la taxinomie 0,00 %
 ■ Non conformes à la taxinomie 100,00 %

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le compartiment ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du compartiment. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le compartiment ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités d'économie de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 17,71 % de l'actif net du compartiment.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 17,71 % de l'actif net du compartiment.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce compartiment a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée de placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce compartiment a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce compartiment sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce compartiment n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce compartiment a suivi une stratégie multi-actifs comme stratégie principale de placement. Le compartiment a investi de manière variable dans des titres à revenu fixe, des actions, des indices financiers ainsi que dans des fonds d'actions, d'obligations et du marché monétaire, ainsi que dans des certificats et des produits dérivés ayant pour sous-jacents des actions, des obligations et des matières premières, des fonds spéculatifs et des indices de contrats à terme sur matières premières, et pouvait être exposé dans une fourchette de 25 % à 100 % à des instruments financiers liés aux actions et dans une fourchette de 0 % à 75 % à des titres à revenu fixe et variable.

Pour plus d'informations sur la stratégie principale de placement, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente.

L'actif du compartiment a été investi principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales promues, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du compartiment en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives de placement du compartiment.

Méthodologie d'évaluation ESG

L'équipe de gestion du portefeuille de ce compartiment visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans le cadre d'une approche d'évaluation a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

• Évaluation DWS du risque climatique et de transition

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation de la norme DWS

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies et des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Évaluation DWS des émetteurs souverains

L'évaluation DWS des émetteurs souverains a porté sur les libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des secteurs controversés

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement et les produits du tabac. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres secteurs définis comme pertinents étaient par exemple l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation.

En ce qui concerne l'implication dans les produits du tabac et les armes à feu civiles, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) impliqués modérément, fortement ou excessivement (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'industrie de l'armement, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'extraction du charbon et la production d'énergie à partir du charbon ou dans d'autres secteurs et pratiques commerciales controversés, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

• Implication dans des armes controversées

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques. Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total réalisé. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

Dans la mesure où le compartiment cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales et les pratiques de gouvernance d'entreprise annoncées en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées en ce qui concerne l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les objectifs en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment n'ont pas été réalisés par l'investissement dans des produits dérivés. Les produits dérivés n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal des éléments d'actif correspondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du compartiment que si les émetteurs des sous-jacents respectaient les critères de la méthodologie d'évaluation ESG.

Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la

divulgateur, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce compartiment n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Société d'investissement

DWS Invest II
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
RC B 169 544

Conseil d'administration de la société d'investissement

Niklas Seifert
Président
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Gero Schomann
DWS International GmbH,
Frankfurt / Main

Sven Sendmeyer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Thilo Hubertus Wendenburg
Membre indépendant
Frankfurt / Main

Elena Wichmann
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
Fonds propres au 31 décembre 2022 :
365,1 millions d'euros
avant affectation du bénéfice

Conseil de surveillance de la société de gestion

Claire Peel
Présidente
DWS Management GmbH,
Frankfurt / Main

Manfred Bauer
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann
DWS Investment GmbH,
Frankfurt / Main

Holger Naumann
DWS Group GmbH & Co. KGaA,
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,
Luxembourg

Directoire de la société de gestion

Nathalie Bausch
Présidente
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Leif Bjurström
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Barbara Schots
DWS Investment S.A.,
Luxembourg

Gérants de portefeuille

Pour le compartiment
DWS Invest II Global Total Return Fund :

DWS Investment GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

et

DWS International GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Pour tous les autres compartiments :
DWS Investment GmbH
Mainzer Landstr. 11-17
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

Dépositaire et (sous-) agent administratif

State Street Bank International GmbH
filiale du Luxembourg
49, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.
39, Avenue John F. Kennedy
1855 Luxembourg, Luxembourg

Distributeurs et agents payeurs, principal distributeur*

Luxembourg
Deutsche Bank Luxembourg S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

* Concernant les autres distributeurs et agents payeurs, se reporter au prospectus de vente.

Situation au : 1^{er} mars 2023

DWS Invest II SICAV

2, Boulevard Konrad Adenauer

1115 Luxembourg, Luxembourg

RC B 169 544

Tél. : +352 4 21 01-1

Fax : +352 4 21 01-9 00